

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES SOURCES D'ÉNERGIE NOUVELLES
ET RENOUVELABLES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 47 (A/36/47)



NATIONS UNIES

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES SOURCES D'ÉNERGIE NOUVELLES
ET RENOUVELABLES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 47 (A/36/47)



NATIONS UNIES

New York, 1983

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables rend compte des réunions que le Comité a tenues en 1981 au cours de ses troisième (30 mars au 16 avril) et quatrième (8 au 26 juin et du 3 au 7 août) sessions. Ce rapport a précédemment été publié en version miméographiée sous les cotes A/36/47 (Première partie) et A/36/47 (Deuxième partie).

TABLE DES MATIERES

Première partie

Réunions de la troisième session, tenues
du 30 mars au 16 avril 1981

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	4 - 17	3
A. Ouverture et durée de la session	4 - 6	3
B. Composition et participation	7 - 12	3
C. Membres du Bureau	13 - 14	5
D. Adoption de l'ordre du jour	15 - 16	5
E. Documentation	17	6
III. DECLARATIONS D'OUVERTURE	18 - 23	7
IV. PREPARATIFS DE FOND DE LA CONFERENCE, PREPARATIFS A L'ECHELON REGIONAL ET PREPARATIFS A L'ECHELON NATIONAL	24 - 47	10
A. Rapport d'activité du Secrétaire général	27 - 31	11
B. Rapports des groupes techniques et des groupes spéciaux d'experts	32 - 34	12
C. Rapport du Groupe de synthèse	35 - 36	13
D. Activités des organes, organisations et organismes concernés des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	37 - 39	13
E. Préparatifs à l'échelon régional	40 - 42	14
F. Préparatifs à l'échelon national	43 - 45	14
G. Conclusions du Président	46 - 47	15
V. SCHEMA PRELIMINAIRE DE PROGRAMME D'ACTION	48 - 59	17

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
VI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES	60 - 64	24
VII. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE	65 - 67	26
VIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIEME SESSION DU COMITE	68 - 70	27
IX. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE	71 - 74	28
Remarques finales du Secrétaire général	72 - 74	28

ANNEXES

I. DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE A SA TROISIEME SESSION		29
II. DOCUMENTS DONT LE COMITE ETAIT SAISI A SA TROISIEME SESSION		32

Deuxième partie

Réunions de la quatrième session, tenues du
8 au 26 juin et du 3 au 7 août 1981

I. INTRODUCTION	1	40
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	2 - 13	40
A. Ouverture et durée de la session	2 - 4	40
B. Composition et participation	5 - 10	40
C. Membres du Bureau	11	43
D. Adoption de l'ordre du jour	12	43
E. Documentation	13	43
III. DECLARATIONS LIMINAIRES	14 - 24	43
IV. PROJET PRELIMINAIRE DE PROGRAMME D'ACTION (CHAPITRE V B ET C)	25 - 29	47
V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DISPOSITIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE	30 - 35	48

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VI. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE	36	49

ANNEXES

I. DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE A SA QUATRIEME SESSION		50
II. DECLARATIONS FAITES PAR LES DELEGATIONS AU SUJET DES SECTIONS B ET C DU CHAPITRE V DU PROJET PRELIMINAIRE DE PROGRAMME D'ACTION		56
III. DOCUMENTATION SOUMISE AU COMITE A SA QUATRIEME SESSION		67

PREMIERE PARTIE

Réunions de la troisième session, tenues
du 30 mars au 16 avril 1981

I. INTRODUCTION

1. Le 20 décembre 1978, l'Assemblée générale adoptait la résolution 33/148, dans laquelle elle décidait entre autres choses, de convoquer en 1981, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de créer, à sa trente-quatrième session, un comité intergouvernemental préparatoire de la Conférence.
2. Le 18 décembre 1979, l'Assemblée générale adoptait la résolution 34/190, dans laquelle elle décidait entre autres choses que la Conférence se tiendrait à Nairobi en août 1981. Elle décidait également de désigner comme Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables le Comité des ressources naturelles, siégeant à cette fin en sessions ouvertes à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière.
3. Le Comité préparatoire a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 8 février et sa deuxième session à Genève du 21 juillet au 1^{er} août 1980 1/.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 43 (A/35/43).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

4. La troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 30 mars au 16 avril 1981. Le Comité a tenu 16 séances (16ème à 31ème).

5. La session a été ouverte par le Président du Comité, M. Makoto Taniguchi (Japon).

6. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, M. Enrique Iglesias, a également pris la parole devant le Comité.

B. Composition et participation

7. Conformément à la résolution 34/190 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1979, le Comité est ouvert à la pleine participation de tous les Etats. Les Etats ci-après étaient représentés à la troisième session du Comité :

Algérie	Ghana
Allemagne, République fédérale d'	Grèce
Argentine	Guinée
Australie	Guyane
Autriche	Haute-Volta
Bahamas	Hongrie
Bangladesh	Inde
Belgique	Indonésie
Bénin	Iraq
Bhoutan	Irlande
Birmanie	Israël
Bolivie	Italie
Brésil	Jamahiriya arabe lybienne
Bulgarie	Jamaïque
Burundi	Japon
Canada	Jordanie
Chili	Kenya
Chine	Lesotho
Colombie	Libéria
Congo	Malte
Côte d'Ivoire	Mexique
Cuba	Népal
Danemark	Niger
Egypte	Nigéria
Emirats arabes unis	Norvège
Equateur	Nouvelle-Zélande
Espagne	Ouganda
Etats-Unis d'Amérique	Panama
Finlande	Papouasie-Nouvelle-Guinée
France	

Pays-Bas	Sénégal
Pérou	Soudan
Philippines	Sri Lanka
Pologne	Suède
Portugal	Suisse
République arabe syrienne	Tchad
République de Corée	Tchécoslovaquie
République démocratique allemande	Trinité-et-Tobago
République socialiste soviétique de Biélorussie	Tunisie
République socialiste soviétique d'Ukraine	Turquie
République-Unie de Tanzanie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Roumanie	Uruguay
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Venezuela
Rwanda	Yémen
Saint-Marin	Yémen démocratique
Saint-Siège	Yougoslavie
	Zaire
	Zambie
	Zimbabwe

8. Etaient représentés les organes de l'Organisation des Nations Unies énumérés ci-après :

Commission économique pour l'Europe
 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Commission économique pour l'Amérique latine
 Commission économique pour l'Afrique
 Commission économique pour l'Asie occidentale
 Conseil mondial de l'alimentation
 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Programme des Nations Unies pour l'environnement
 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
 Programme des Nations Unies pour le développement
 Université des Nations Unies

9. Etaient également représentées les institutions spécialisées suivantes :

Organisation internationale du Travail
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Banque mondiale
 Organisation météorologique mondiale
 Fonds international de développement agricole

10. L'Agence internationale de l'énergie atomique était aussi représentée.

11. Etaient également représentées les organisations intergouvernementales énumérées ci-après :

Agence de coopération culturelle et technique
Agence internationale de l'énergie
Agence spatiale européenne
Communauté économique européenne
Institut interaméricain des sciences agricoles
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation des Etats américains
Organisation des pays exportateurs de pétrole
Organisation latino-américaine de l'énergie

12. Etaient également représentées les organisations non gouvernementales ci-après :

Centre de liaison pour l'environnement
Chambre de commerce internationale
Sierra Club international earth Center
Union mondiale des organisations féminines catholiques

C. Membres du Bureau

13. A sa 16ème séance, le 30 mars, le Comité a élu par acclamation M. Richard Martin (Nouvelle-Zélande) au poste de Vice-Président devenu vacant par suite de la démission de M. Michael Green.

14. Le Bureau du Comité pour la troisième session était composé comme suit :

Président : M. Makoto TANIGUCHI (Japon);
Vice-Présidents : M. Ion GORITZA (Roumanie);
M. Richard J. MARTIN (Nouvelle-Zélande);
M. Pedro SORENSEN MOSQUERA (Venezuela);
Rapporteur : M. Richard H. O. OKWARO (Kenya).

D. Adoption de l'ordre du jour

15. Le Comité était saisi pour la session de l'ordre du jour provisoire suivant (A/CONF.100/PC/35) :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Préparatifs de fond de la Conférence
3. Préparatifs à l'échelon régional
4. Préparatifs à l'échelon national
5. Ordre du jour provisoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables
6. Projet de règlement intérieur de la Conférence
7. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité
8. Adoption du rapport du Comité

16. A la 16ème séance, le représentant du Venezuela, parlant au nom du Groupe des 77, a proposé d'inclure à l'ordre du jour un nouveau point 5 intitulé "Schéma préliminaire de programme d'action", les autres points étant renumérotés en conséquence. La proposition a été acceptée et à cette même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel que modifié. L'ordre du jour ainsi adopté a été publié sous la cote A/CONF.100/PC/45.

E. Documentation

17. La liste des documents dont était saisi le Comité préparatoire figure dans l'annexe II de la première partie du présent rapport.

III. DECLARATIONS D'OUVERTURE

18. Dans sa déclaration devant le Comité, le Secrétaire général de la Conférence a brièvement passé en revue les progrès qui avaient été réalisés dans le cadre des préparatifs de la Conférence entrepris en application des décisions que le Comité préparatoire avaient prises à sa deuxième session ^{2/}, et conformément à la résolution 35/204 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1980. Huit groupes techniques avaient présenté des rapports concernant des sources d'énergie. Des rapports sur l'emploi de la tourbe comme source d'énergie (A/CONF.100/PC/32) et sur l'énergie des animaux de trait (A/CONF.100/PC/39) avaient été établis par des consultants. Les différents problèmes liés à l'application des techniques d'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables avaient été analysés dans le cadre de six groupes spéciaux d'experts. Le Groupe de synthèse avait fait le point de tous les travaux d'analyse dans son rapport au Comité préparatoire (A/CONF.100/PC/41 et Add.1). Les activités d'information relatives à la Conférence avaient été intensifiées. A l'échelon régional, les préparatifs entrepris sous les auspices des commissions régionales avaient été fructueux. Les organes et organismes du système de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales avaient contribué aux travaux du secrétariat de la Conférence et entrepris de leur propre initiative des activités importantes en vue de la Conférence. Le Secrétaire général a également fait savoir que la préparation matérielle de la Conférence, s'agissant aussi bien des éléments intéressant les organismes des Nations Unies que de ceux dont le Gouvernement kényen s'était chargé, allait bon train. Le Secrétaire général a noté en particulier que le secrétariat, oeuvrant en étroite collaboration avec le Gouvernement kényen, s'attachait à assurer le succès de l'exposition-démonstration qui serait organisée à Nairobi à l'occasion de la Conférence.

19. De l'avis du Secrétaire général, plusieurs conclusions générales découlaient clairement des travaux préparatoires menés à bien. Premièrement, l'examen technique des différentes sources d'énergie nouvelles et renouvelables avait montré l'importance que celles-ci revêtaient dans l'avenir, s'agissant de satisfaire les besoins en énergie de l'humanité. Il s'était avéré que la mise au point des techniques se trouvait à des stades divers : certaines étaient bien connues et l'application s'en était généralisée, d'autres pourraient jouer un rôle capital au cours des dix années à tenir, et d'autres encore devraient être améliorées et perfectionnées. Le Secrétaire général a noté que les travaux préparatoires avaient fait ressortir la difficulté d'évaluer la viabilité économique et financière des différentes sources d'énergie, ainsi que le caractère problématique des généralisations concernant l'applicabilité des techniques permettant de les exploiter. Quelques-uns des principaux obstacles qui entravent l'application à grande échelle de certaines de ces techniques avaient pu être systématiquement évalués, et le Secrétaire général a appelé l'attention sur la très grande importance que les considérations relatives au rendement énergétique revêtaient à l'avenir, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Les facteurs sociaux, culturels et écologiques étaient également importants, s'agissant en particulier des tentatives visant à modifier des schémas d'utilisation de l'énergie solidement établis.

20. Passant à la portée que pourrait avoir la Conférence, le Secrétaire général a proposé cinq lignes d'action qui pourraient faciliter les discussions au Comité préparatoire :

^{2/} Ibid., deuxième partie, annexe I.

- a) Adoption de mesures visant à faire prendre conscience du rôle que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables sont appelées à jouer dans la transition énergétique de l'humanité;
- b) Renforcement de la capacité nationale de prise de décisions dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- c) Lancement d'un programme de coopération internationale pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- d) Stimulation de l'utilisation nationale et du transfert international des ressources qui permettraient d'activer l'application des techniques d'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- e) Mobilisation et intensification des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

21. Pour finir, le Secrétaire général a fait observer qu'il importait que le Comité préparatoire indique ses priorités pour la dernière étape des préparatifs de la Conférence. La mise au point d'un projet de programme d'action que la Conférence pourrait adopter constituerait apparemment un élément essentiel à cet égard. Le Secrétaire général a indiqué qu'il entendait en fait présenter le schéma préliminaire d'un programme d'action à la session en cours du Comité préparatoire, conformément à la demande formulée au paragraphe 15 de la résolution 35/204 de l'Assemblée générale. Le secrétariat se fonderait sur les directives que le Comité préparatoire formulerait après avoir examiné le schéma préliminaire pour établir un projet de programme qui serait examiné lors de la quatrième session. Le Secrétaire général a également annoncé son intention d'envoyer un certain nombre de missions de haut niveau auprès des gouvernements, afin d'aider à assurer un degré élevé de participation politique à la Conférence; il s'est dit convaincu que le programme d'information devait également être accéléré. Il a déclaré en conclusion que le processus préparatoire avait très clairement démontré que le sujet dont la Conférence serait saisie, revêtait une grande importance, que des rapports directs existaient entre les politiques visant à promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les politiques générales de développement des pays en développement, et qu'il était nécessaire d'instaurer une coopération internationale à tous les niveaux, ce qui pourrait être fait à l'occasion de la Conférence.

22. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Comité préparatoire a fait observer qu'une amélioration marquée de l'état des préparatifs de la Conférence s'était produite depuis la deuxième session du Comité. Il a mentionné les liens étroits qui avaient été maintenus entre le Bureau et le secrétariat dans l'intervalle. Ceux-ci avaient été utiles à tous les intéressés et une tendance générale à faire bon accueil aux idées nouvelles et aux suggestions les avait caractérisés. La capacité du secrétariat avait été renforcée et des travaux extrêmement satisfaisants avaient été réalisés avec l'aide de plusieurs gouvernements, en particulier dans le cadre des réunions de groupes techniques et de groupes spéciaux d'experts. Le Président a également exprimé la satisfaction que lui inspiraient les travaux du Groupe de synthèse, les activités des commissions régionales et des autres organes et organismes du système des Nations Unies, et les activités d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, telles que la Conférence internationale sur l'énergie en l'an 2000 récemment tenue en Tunisie. Le Président a de nouveau remercié le

Gouvernement kényen pour la coopération précieuse qu'il avait apportée aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

23. De l'avis du Président, les documents analytiques nécessaires étaient désormais disponibles et la principale tâche du Comité à sa session en cours consisterait à examiner le schéma préliminaire d'un programme d'action. On ne pourrait obtenir de résultats réalistes à cet égard qu'en faisant preuve de patience, de prévoyance et de compréhension mutuelles. Le Président a souligné que les activités qu'il faudrait entreprendre à court terme, à moyen terme et à long terme à différents niveaux, et notamment aux niveaux régional et sous-régional, devraient être identifiées dans le programme d'action. Bien que la Conférence ne puisse être une panacée, il ne fallait pas que l'on se contente d'y décrire le problème; des mesures concrètes qui pourraient être prises pour y donner suite devraient en effet être déterminées d'un commun accord à Nairobi.

IV. PREPARATIFS DE FOND DE LA CONFERENCE, PREPARATIFS A L'ECHELON REGIONAL ET PREPARATIFS A L'ECHELON NATIONAL

(Points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour)

24. A ses 17^{ème} à 24^{ème} séances, du 30 mars au 3 avril et le 6 avril, le Comité préparatoire a tenu un débat général sur les points susmentionnés; il a également examiné en détail certains aspects des points inscrits à l'ordre du jour.

25. La plupart des délégations se sont déclarées satisfaites de l'avancement des préparatifs de la Conférence depuis la deuxième session du Comité, mais il a été généralement reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire et que les préparatifs entraient maintenant dans une phase décisive, particulièrement en ce qui concerne le projet de programmes d'action. Quelques délégations ont été d'avis que le travail accompli au cours des mois précédents ne contribuait guère à la réalisation des objectifs de la Conférence tels qu'ils ont été définis par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de la résolution 33/148 du 20 décembre 1978, et que les directives contenues dans les décisions correspondantes adoptées par le Comité à sa deuxième session n'ont pas été suivies 3/.

26. En ce qui concerne la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 2 de la résolution 33/148 de l'Assemblée générale, on a déclaré que les pays en développement, dans leur quasi-unanimité, considéraient que les questions ci-après devaient être examinées et donner lieu à l'adoption de mesures afin de permettre aux divers pays de connaître une transition ordonnée et équitable dans le domaine énergétique, fondée sur une utilisation plus grande de leurs propres sources d'énergie nouvelles et renouvelables :

- a) Inventaire et analyse des possibilités offertes par les sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- b) Etablissement de bilans énergétiques nationaux correspondant à la situation actuelle et à la situation future souhaitée, en vue de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- c) Elaboration et adaptation de techniques permettant d'utiliser des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en vue de promouvoir la fabrication de matériel dans les pays en développement;
- d) Mise en place de systèmes d'information et échanges de connaissances techniques appropriées;
- e) Formation et éducation de la main-d'oeuvre.

Afin de parvenir à ces objectifs, il fallait que le programme d'action qui serait adopté par la Conférence prévoie une coopération internationale accrue, y compris un accroissement notable des courants financiers destinés aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables. On a en particulier appelé l'attention sur la

3/ Ibid.

nécessité de fournir une assistance financière au cours des premières phases de mise en valeur (inventaire des ressources, étude de faisabilité, etc.) et de prendre des mesures pour s'attaquer à la situation critique qui existe dans plusieurs régions dans le domaine du bois de chauffage. Pour toutes ces activités, il convenait d'appuyer la coopération technique entre pays en développement aux niveaux régional et interrégional.

A. Rapport d'activité du Secrétaire général

(Point 2 de l'ordre du jour)

27. Les délégations qui ont participé au débat se sont accordées pour dire que le rapport d'activité du Secrétaire général (A/CONF.100/PC/40) et la déclaration d'ouverture faite par le Secrétaire général de la Conférence au Comité à la session en cours permettaient de se faire une idée précise de l'orientation qu'il convenait de donner à la Conférence. Plusieurs délégations, rappelant les objectifs définis au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 33/148 de l'Assemblée générale, les ont rapprochés des objectifs plus généraux de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 35/56 de l'Assemblée générale). On a estimé à ce propos que la Conférence devrait constituer une étape importante dans la coopération scientifique et technique internationale en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international. On a souligné que, dans les pays industrialisés et dans les pays en développement, l'énergie était indissolublement liée aux questions de développement économique et social. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'en raison de l'existence d'une interdépendance organique entre l'approvisionnement en énergie et le développement économique et social, le succès dans ce domaine dépendait des efforts qui seraient faits pour renforcer la paix et la sécurité, approfondir le processus de détente et prendre des mesures efficaces dans le domaine du désarmement. Une délégation a souligné qu'il fallait veiller à ce que le thème de la Conférence - Energie nouvelle et renouvelable - reste au centre des débats.

28. Les délégations ont été très nombreuses à considérer que plusieurs sources d'énergie nouvelles et renouvelables offraient dès maintenant d'excellentes perspectives de mise en valeur sur une certaine échelle dans différentes parties du monde, mais on a aussi fait remarquer que dans un avenir prévisible des quantités croissantes d'énergie des sources classiques seraient nécessaires aux pays en développement pour répondre à leurs besoins de développement, il fallait donc considérer les sources d'énergie nouvelles et renouvelables comme un appoint des sources classiques.

29. L'accent mis par le Secrétaire général dans sa déclaration sur le rapport qui existait entre la politique de promotion de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et la politique de développement en général a été approuvé par de nombreuses délégations. Une délégation a cependant noté que ce n'était qu'un aspect du problème que la Conférence devait examiner; la situation énergétique mondiale s'était fortement modifiée depuis 1973, et cette transformation n'avait pour ainsi dire pas été prise en considération à ce jour dans les préparatifs de la Conférence. Il a également été dit que les objectifs de la Conférence, tels que les avait définis l'Assemblée générale, n'étaient pas en premier lieu d'étudier les schémas de développement ou de comparer les techniques ou les sources d'énergie, mais que la Conférence devait être un moyen de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans

le cadre du développement social et économique. A cet égard, plusieurs délégations ont souligné qu'il existait un lien étroit entre les objectifs de la Conférence et le programme d'action proposé, et plusieurs observations et suggestions quant aux éléments à incorporer au programme ont été formulées.

30. Le représentant du Kenya a informé le Comité de l'état d'avancement des préparatifs au Kenya, pays d'accueil de la Conférence. Il a notamment souligné que les gouvernements devraient prendre sans tarder une décision au sujet de leur participation à l'exposition-démonstration afin que les installations nécessaires puissent être mises en place.

31. Le Directeur de la Division de l'information économique et sociale du Département de l'information a présenté un rapport sur les activités d'information en cours ou prévues pour la Conférence ainsi que sur les plans en matière d'activités consécutives à la Conférence. Elle a déclaré que, les fonds et le personnel étant limités, on recourait le plus possible aux services de personnes de l'extérieur pour diffuser des informations sur la Conférence; la liste d'adresses comptait à présent environ 8 000 noms. Onze bulletins d'information, ainsi que des notes d'information et autres documents, seraient distribués avant la Conférence; des programmes de radio dans plusieurs langues étaient également diffusés dans le monde entier. On avait aussi prévu de publier à l'extérieur à la fin de 1981 un livre sur la Conférence et l'on produisait un film en coopération avec une société cinématographique en Tchécoslovaquie. Le Directeur a appelé l'attention sur les activités liées à la Conférence qui étaient entreprises au niveau national avec l'aide de la Division, y compris des "journées nationales de l'énergie" organisées dans 20 pays. En outre, des rencontres de journalistes avaient été organisées en coopération avec les commissions régionales. L'attention a également été appelée sur des événements qui se dérouleraient à Nairobi au cours de la Conférence, y compris une rencontre de journalistes, une présentation audiovisuelle, des projections de films et une exposition photographique.

B. Rapports des groupes techniques et des groupes spéciaux d'experts

(Point 2 de l'ordre du jour)

32. Le Comité était saisi des rapports de huit groupes techniques (A/CONF.100/PC/23 et Corr.1, A/CONF.100/PC/24 et Corr.1, A/CONF.100/PC/25 et Corr.1 et 2, A/CONF.100/PC/26, A/CONF.100/PC/27 et Corr.1, A/CONF.100/PC/28, 30 et 34), des rapports des consultants sur l'emploi de la tourbe comme source d'énergie (A/CONF.100/PC/32) et sur l'énergie des animaux de trait (A/CONF.100/PC/39) ainsi que des rapports des six groupes spéciaux d'experts (A/CONF.100/PC/29, 31, 33 et 36 à 38).

33. De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction devant la bonne qualité générale des rapports; plusieurs délégations ont cependant relevé, surtout dans les rapports des groupes techniques, des omissions ou des erreurs sur des points de détail qu'il convenait de corriger. On a noté que, dans plusieurs cas, les groupes techniques avaient identifié les techniques pouvant être largement utilisées dès maintenant. Une délégation a été d'avis que les rapports ne permettraient guère à la Conférence de dégager les conclusions appropriées; en se limitant strictement à l'étude des possibilités et des problèmes, les experts n'avaient pas suffisamment tenu compte des besoins mentionnés dans la résolution 33/148 de l'Assemblée générale.

34. Le Comité a convenu que les gouvernements devraient communiquer par écrit au secrétariat, au sujet des différents rapports, toutes observations détaillées ou corrections à apporter. Le secrétariat pourrait alors décider s'il serait opportun de publier les modifications proposées dans un ou plusieurs additifs auxdits rapports.

C. Rapport du Groupe de synthèse

(Point 2 de l'ordre du jour)

35. Des vues divergentes ont été exprimées à propos du rapport du Groupe de synthèse (A/CONF.100/PC/41 et Add.1). La plupart des délégations ont estimé que le rapport contenait une analyse satisfaisante. Certaines délégations ont estimé qu'il pouvait servir de point de départ pour l'élaboration du projet de programme d'action et que, dans l'ensemble, les conclusions figurant au chapitre V étaient valables et pertinentes, encore que des réserves aient été exprimées sur certains paragraphes. En revanche, d'autres délégations ont déclaré que le rapport du Groupe de synthèse ne correspondait pas à ce qui était prévu dans la résolution 33/148 de l'Assemblée générale et ne pouvait donc servir de point de départ pour l'élaboration du projet de programme d'action.

36. Quelques délégations ont estimé qu'il aurait fallu faire une plus large place à certaines formes d'énergie nouvelles et renouvelables (biomasse et énergie solaire, par exemple); d'autres ont critiqué la base retenue pour comparer les coûts de différentes sources d'énergie tout en reconnaissant que de sérieux problèmes théoriques et pratiques rendaient une approche plus générale difficile. Une délégation a estimé que le rapport ne correspondait pas aux tâches fixées aux paragraphes 9 et 11 du rapport et que, dans les chapitres III à V, le Groupe de synthèse avait outrepassé son mandat en essayant de définir des schémas appropriés de développement pour les pays en développement.

D. Activités des organes, organisations et organismes concernés des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

(Point 2 de l'ordre du jour)

37. Conformément à l'alinéa e) de la décision 7 (II) du Comité préparatoire ^{4/} les organes, organisations et organismes des Nations Unies avaient présenté des rapports sur les activités qu'ils avaient entreprises dans les domaines intéressant la Conférence.

38. Dans les déclarations qu'ils ont faites au Comité préparatoire, tous les représentants des organismes et institutions des Nations Unies ont insisté sur l'importance croissante accordée dans leurs programmes aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le programme d'action qui serait élaboré pour la Conférence devrait donner un nouvel élan à ces activités. De nombreux représentants ont appelé l'attention sur les projets en cours exécutés en coopération avec les gouvernements et ont aussi évoqué la coopération étroite qui s'était établie avec le secrétariat de la Conférence au cours des travaux préparatoires.

^{4/} Ibid., sect. B.

39. En ce qui concerne les activités des organes du système des Nations Unies, un certain nombre de délégations ont souligné qu'il fallait faire un usage plus efficace des ressources disponibles grâce à une entière coordination et, le cas échéant, à une rationalisation de la division du travail. La pleine utilisation des ressources existantes et des activités en cours faciliterait cette tâche. Ces délégations ont souligné qu'il ne serait pas nécessaire de créer de nouvelles institutions, mais qu'il fallait plutôt améliorer la gestion et la coordination des ressources disponibles. Il a été suggéré que l'on adapte un organe intergouvernemental existant de façon qu'il assure des fonctions de coordination et de supervision.

E. Préparatifs à l'échelon régional

(Point 3 de l'ordre du jour)

40. Conformément aux recommandations contenues à l'alinéa f) de la décision 7 (II) du Comité préparatoire 4/, toutes les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies avaient organisé des réunions spéciales sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Dans trois cas (Afrique, Asie et Pacifique, et Amérique latine), des plans régionaux d'action avaient été adoptés; ils en étaient déjà au stade des dernières mises au point de l'exécution. Le Comité préparatoire était saisi des rapports de ces réunions régionales (A/CONF.100/8 et Add.1 et 2, Add.3 et Corr.1 et Add.4 et 5), ainsi que des rapports complets sur d'autres activités pertinentes des commissions régionales (A/CONF.100/7 et Add.1 à 5 et Add.5/Corr.1).

41. Dans leurs déclarations, les représentants des commissions régionales ont évoqué l'assistance technique fournie en coopération avec le secrétariat de la Conférence, aux différents pays, notamment pour l'établissement des rapports nationaux. Peu de rapports nationaux étaient déjà prêts, mais beaucoup le seraient bientôt et seraient extrêmement utiles pour mettre au point un programme d'action approprié pour la Conférence. Les représentants ont souligné qu'une approche régionale était souvent indispensable du fait de la spécificité géographique et des autres caractéristiques similaires de nombreuses sources d'énergie nouvelles et renouvelables. L'intérêt de cette approche avait déjà été démontré lors de plusieurs séminaires et ateliers spécialisés organisés par les commissions régionales sur certaines sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

42. L'utilité d'une conception régionale de la coopération internationale a été également confirmée par de nombreuses délégations. Les plans d'action mis au point pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine ont reçu un accueil favorable et plusieurs délégations d'autres régions ont estimé qu'ils contenaient des directives et des exemples qui pourraient être utilisés dans l'élaboration du programme d'action qui serait présenté à la Conférence pour adoption.

F. Préparatifs à l'échelon national

(Point 4 de l'ordre du jour)

43. Au cours du débat général, la plupart des délégations ont parlé d'activités récentes entreprises dans leurs pays respectifs pour développer l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Certaines étaient la suite directe des préparatifs de la Conférence, mais beaucoup de pays avaient déjà pris des mesures importantes en vue de se doter, à moyen et à long terme, d'une combinaison

de sources d'énergie plus diversifiée leur assurant une plus grande autonomie. Les préparatifs de la Conférence, y compris l'établissement de rapports nationaux, étaient donc souvent considérés comme une partie intégrante des activités menées à l'échelon national afin de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

44. Plusieurs délégations ont annoncé la création au niveau national, de groupes et comités spéciaux chargés d'évaluer les possibilités de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ceux-ci s'inséraient habituellement dans le cadre général de la planification dans le domaine de l'énergie et du développement. Dans un certain nombre de cas, on avait déjà modifié généralement sensiblement l'orientation des activités relatives à l'énergie, même s'il était généralement admis que la part relative des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les réserves énergétiques nationales n'augmenterait sensiblement qu'à moyen et à long terme.

45. Dans le contexte des activités nationales se rattachant à la coopération internationale, plusieurs délégations ont parlé des projets entrepris dans leurs pays en coopération avec d'autres pays ou avec l'assistance d'organismes des Nations Unies ou d'autres organisations intergouvernementales. Plusieurs délégations ont mentionné les différentes contraintes auxquelles devaient faire face leurs pays dans la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Des observations ont été formulées à propos du rôle primordial des préparatifs à l'échelon national. A cet égard, il fallait s'efforcer d'améliorer les bases de données nationales, la capacité d'enseignement et de formation, la recherche-développement et l'expérimentation. D'autres délégations ont indiqué que, dans le cadre des préparatifs de la Conférence à l'échelon national, on rassemblait des informations sur les centres de recherche et de formation et autres installations qui pourraient être utilisées par d'autres pays.

G. Conclusions du Président

46. A l'issue du débat général, le Président du Comité préparatoire a déclaré que l'échange de vues avait été extrêmement fructueux. Un grand nombre de délégations et de représentants d'organisations y avaient participé et beaucoup de déclarations qui avaient été faites seraient utiles dans la suite des travaux préparatoires.

47. Le Président a déclaré que l'on pouvait dégager les conclusions générales suivantes du débat sur les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour.

a) Les délégations s'étaient déclarées généralement satisfaites de l'avancement des préparatifs de la Conférence depuis la deuxième session du Comité;

b) Les travaux des groupes techniques, des groupes spéciaux et du Groupe de synthèse étaient dans l'ensemble de bonne qualité, mais certaines délégations avaient exprimé des réserves ou des opinions divergentes sur des points de détail; il serait bon que les gouvernements intéressés communiquent leurs observations au secrétariat par écrit aussitôt que possible, en tout état de cause avant le 31 mai;

c) De l'avis de nombreuses délégations, le rapport du Groupe de synthèse contenait beaucoup d'éléments qui seraient utiles pour l'élaboration du projet de programme d'action;

d) Les résumés des préparatifs nationaux présentés par de nombreuses délégations avaient beaucoup aidé le Comité à mieux comprendre les besoins et les objectifs de la Conférence;

e) Le débat avait clairement montré que les activités aux niveaux sous-régional et régional étaient déjà considérables et hautement appréciées par les gouvernements : les déclarations des représentants des commissions régionales avaient été extrêmement utiles;

f) L'intensification de la coopération et de la coordination entre les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, était aussi évidente; les liens étroits qui avaient été établis au sein du système des Nations Unies au cours des travaux préparatoires étaient très importants pour le succès de la Conférence;

g) Au cours du débat, de nombreuses délégations avaient fait savoir en termes généraux ce qu'elles attendaient du projet de programme d'action qui serait élaboré. Ces vues seraient extrêmement utiles quand le schéma préliminaire, qui était le point suivant à l'ordre du jour du Comité, serait examiné.

V. SCHEMA PRELIMINAIRE DE PROGRAMME D'ACTION

(Point 5 de l'ordre du jour)

48. En présentant le schéma préliminaire de programme d'action établi par le secrétariat (A/CONF.100/PC/44), le Secrétaire général de la Conférence s'est référé à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/204. Il a souligné que le document dont le Comité préparatoire était saisi au stade actuel ne devait être considéré que comme une esquisse des éléments que le programme d'action définitif pouvait contenir. A certains égards, il aurait peut-être été plus facile que le secrétariat élabore un projet presque définitif, mais il paraissait évident qu'il serait plus profitable de procéder par approximations successives en vue de parvenir à un très large consensus.

49. Le Secrétaire général a brièvement résumé le contenu du schéma en appelant l'attention sur plusieurs éléments importants qui, de l'avis du secrétariat, devaient apparaître dans le programme d'action. C'était notamment la diversité des sources d'énergie considérées et leurs différents degrés de développement, la nécessité d'identifier les mesures à prendre aux niveaux national, régional et international, la nécessité d'adopter des perspectives à court, à moyen et à long terme, et les différents problèmes qu'une utilisation plus large des sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourrait contribuer à résoudre. On pouvait mentionner la crise dans l'utilisation des sources d'énergie classiques, en particulier du bois de feu; l'énergie nécessaire pour poursuivre et intensifier le développement économique et social, et la nécessité de passer de la primauté des combustibles fossiles à une combinaison plus diversifiée de sources d'énergie.

50. De l'avis du Secrétaire général, il fallait un texte relativement court et concis, donnant des indications claires au sujet du rôle que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourraient jouer à l'avenir. Le secrétariat avait établi ce schéma préliminaire en consultation avec les organes et organismes des Nations Unies.

51. Au cours du débat sur le schéma préliminaire, il a été généralement reconnu que ce texte répondait bien à la demande contenue dans la résolution 35/204 de l'Assemblée générale et qu'il constituait, pour le Comité préparatoire, un document de travail solide et utile. On a reconnu les difficultés inhérentes au caractère multidimensionnel du thème et on a formulé des suggestions sur la façon de regrouper et de relier les différents éléments du schéma. Plusieurs délégations ont noté qu'en raison de son caractère préliminaire, le texte était déséquilibré - il donnait, par exemple, trop d'importance aux mesures nationales par rapport aux mesures internationales.

52. Le Groupe des 77 a estimé que le programme d'action devrait comporter quatre sections principales : introduction ou préambule, énoncé des objectifs, mesures proposées et grandes orientations et enfin contrôle, activités consécutives et évaluation. Il a proposé, pour examen, dans un document de séance, la liste d'objectifs ci-après :

a) Essentiellement, promouvoir une action concernée de la communauté internationale afin de faciliter la transition en matière d'énergie, par l'adoption de mesures favorisant la mise au point et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables en vue de répondre aux besoins futurs du monde en énergie, notamment à ceux des pays en développement, en particulier dans le cadre des efforts déployés pour accélérer le développement de ces pays;

b) Renforcer la coopération internationale visant à la mise au point et à la promotion des techniques associées aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, au transfert de techniques des pays développés vers les pays en développement et à l'adaptation de ces techniques ainsi qu'à l'échange de techniques entre pays en développement, de façon à renforcer leur capacité scientifique et technique et à leur permettre d'accroître leur capacité de production de biens d'équipement;

c) Encourager la mobilisation de nouvelles ressources financières provenant des pays développés, des institutions financières internationales et d'autres organisations internationales et destinées aux pays en développement suffisantes pour mettre au point l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables grâce à des programmes et projets aux niveaux national, sous-régional, régional et international;

d) Favoriser, par des efforts réalisés en commun, au niveau international, l'échange d'informations et la formation de personnel dans les pays en développement, et promouvoir la capacité de ces pays à évaluer leurs ressources énergétiques et à planifier le secteur de l'énergie afin d'accélérer l'introduction des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans leurs bilans énergétiques;

e) Contribuer à la réalisation des priorités et des objectifs nationaux fixés par les pays en développement en matière de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en vue de renforcer le potentiel national et les infrastructures institutionnelles afin de tenir véritablement compte de ces sources d'énergie lors de l'élaboration de la planification et des politiques nationales;

f) Désigner des mécanismes appropriés pour la mise en oeuvre, le contrôle et le suivi du programme d'action, ainsi que l'évaluation de ses résultats;

g) Fournir sur demande une aide et un appui aux efforts menés en commun par les pays en développement;

h) Définir des mesures destinées à développer et soutenir l'intérêt porté aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et aux possibilités qu'elles offrent et à leur utilisation, en accordant une attention particulière au stade de développement des différentes techniques et à leurs incidences socio-culturelles.

53. Le porte-parole du Groupe des 77 a noté que le programme d'action devait être compatible avec le cadre général que constitue la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il fallait indiquer clairement que l'utilisation, par les pays en développement, de sources d'énergie nouvelles et renouvelables ne devait en aucun cas limiter leur accès aux sources d'énergie classiques. Il ne fallait ni surévaluer ni sous-estimer le rôle que joueraient les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, or il pourrait être substantiel car l'accroissement des ressources énergétiques propres des pays contribuerait à leur autosuffisance et en même temps la composition de l'offre et de la demande dans le domaine de l'énergie serait plus diversifiée, notamment dans les zones rurales.

54. Quant aux mesures et politiques concrètes, elles devaient être élaborées en fonction de trois variables principales : les ressources, l'utilisation finale et les techniques disponibles. Il pouvait y avoir des mesures "horizontales" - comme le transfert des techniques, l'information et la formation - et des mesures plus précises. A cet égard, des mesures à court terme, et notamment le renforcement de la capacité technique des pays en développement et la mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur des pays en développement, étaient incontestablement souhaitables dans le cas des sources d'énergie qui pouvaient être exploitées dès maintenant. En conclusion, la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables offrait de vastes possibilités, qu'il ne fallait pas laisser passer, de coopération internationale plus étroite dans les domaines intéressant à la fois les pays développés et les pays en développement.

55. Dans une déclaration ultérieure concernant les politiques à inclure dans le programme d'action, le représentant du Groupe des 77 a fait valoir que ce chapitre devait être rédigé de façon à correspondre aux objectifs du programme proposé par le Groupe des 77 (par. 52 plus haut). Il faudrait adopter une optique géographique en prévoyant notamment des mesures aux niveaux national, régional et international, dans le contexte des techniques disponibles pour l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Les mesures à prendre au niveau national devaient être définies conformément aux politiques et priorités des gouvernements et au principe de la souveraineté permanente des pays en développement sur leurs ressources naturelles. Les mesures à prendre aux niveaux régional et international devaient être complètes et détaillées et devaient permettre de parvenir à une meilleure balance énergétique et à une augmentation du taux de développement. Les mesures prises par la communauté internationale devaient renforcer la capacité des pays en développement, en particulier en ce qui concerne les activités "horizontales" (bilans énergétiques, planification et formation en matière d'énergie). Il fallait mettre en place un mécanisme qui permette de disposer de ressources financières supplémentaires pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de moyens réels pour assurer le suivi de la Conférence.

56. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, a noté que, si la structure du programme d'action proposé par le Groupe des 77 était assez différentes de celle qui figurait dans l'esquisse présentée par le Secrétaire général de la Conférence, on retrouvait en fait dans les deux projets bon nombre des mêmes idées fondamentales, qu'approuvaient d'ailleurs les Etats membres de la communauté. Celle-ci tenait à souligner que les sources nouvelles et renouvelables d'énergie intéressaient les besoins de tous les pays et pas particulièrement ceux des pays en développement. De même, la Communauté a souligné l'importance de la transition d'une source d'énergie à l'autre, préoccupation commune à toute la communauté internationale. En ce qui concernait les objectifs du programme d'action, la Communauté pouvait accepter les quatre objectifs proposés par le Secrétaire général (A/CONF.100/PC/44, sect. B); en remaniant ce chapitre, le Secrétaire général devait tenir compte des déclarations faites à la troisième session par le Groupe des 77 et par d'autres délégations, des travaux du Groupe de synthèse et d'autres experts ainsi que de ceux d'organismes régionaux. La Communauté pensait que si les objectifs étaient peu nombreux, cela permettrait à la Conférence de concentrer ses travaux sur les grandes questions, ce qui conduirait à l'adoption de mesures concrètes et efficaces. La Communauté partageait l'opinion selon laquelle il fallait prendre des mesures à court terme pour faire face à la pénurie de bois de chauffage et venir en aide aux zones rurales

des pays en développement; elle a également insisté de nouveau sur l'équilibre qu'il devait y avoir entre les mesures à prendre au niveau national et au niveau international. Quant aux questions institutionnelles, financières et autres, la Communauté attendait avec intérêt les suggestions qui seraient faites, notamment par le secrétariat, sur la coordination et l'harmonisation des mesures entreprises par les organismes des Nations Unies. Le représentant de la Communauté a souligné que le secteur privé comme le secteur public avaient un rôle à jouer pour ce qui était des mesures d'appui, notamment un appui financier.

57. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a soumis dans un document de séance les propositions suivantes en vue de remanier les objectifs du programme d'action, qui, selon elle, reprenaient dans une large mesure les termes utilisés au paragraphe 2 de la résolution 33/148 de l'Assemblée générale :

"a) Faire prendre plus pleinement conscience, aux niveaux national, régional et international, du rôle des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, pour contribuer à répondre à l'ensemble des besoins énergétiques futurs, notamment à ceux des pays en développement, en particulier dans le contexte des efforts entrepris pour accélérer le développement de ces pays;

b) Renforcer les moyens dont on dispose au niveau national pour assurer l'incorporation effective des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les processus nationaux de planification et d'élaboration des politiques énergétiques, grâce au renforcement des infrastructures institutionnelles, qui intéressent :

i) L'évaluation des ressources, des besoins et des options énergétiques;

ii) La formulation et l'amélioration de la gestion de politiques et de programmes intégrés, en fonction de plans de développement sectoriels.

c) Etablir des programmes concertés et améliorer l'efficacité des activités en cours afin de mobiliser des ressources et de promouvoir l'utilisation plus large des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui peuvent contribuer à répondre à l'ensemble des besoins énergétiques futurs, notamment à ceux des pays en développement, en particulier dans le contexte des efforts entrepris pour accélérer le développement de ces pays :

i.) Accroître la quantité d'énergie qui peut être tirée des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et accélérer le rythme de la transition vers l'utilisation de ces techniques;

ii) Accroître la quantité d'énergie fournie par les sources d'énergie classiques et l'efficacité de la conversion de cette énergie;

iii) Mettre au point des mesures visant à promouvoir les nouvelles techniques énergétiques;

iv) Accorder une plus grande priorité aux activités de recherche-développement consacrées aux techniques prometteuses;

- v) Encourager la planification d'ensemble pour ce qui a trait à la mise en valeur des ressources exploitables à grande échelle comme, par exemple, l'énergie hydro-électrique et géothermique, les schistes bitumineux, et d'autres sources d'énergie;
- vi) Faciliter l'exécution de programmes plus efficaces et plus utiles de diffusion d'informations, de démonstration et de formation."

La délégation des Etats-Unis a également fait observer qu'un **grand** nombre des recommandations qui avaient été faites par les groupes techniques, les groupes spéciaux d'experts et le Groupe de synthèse étaient bien fondées et réalisables; elles devaient constituer la base des mesures proposées dans le projet de programme d'action.

58. La délégation japonaise a estimé qu'il y avait, dans différents **chapitres et paragraphes** du schéma préliminaire, des doubles emplois qui semblaient provenir du fait qu'il y avait des éléments qui se chevauchaient dans les objectifs. Les suggestions concernant les mesures à prendre pouvaient être présentées de plusieurs manières différentes, mais un classement en fonction du niveau considéré - national, régional/sous-régional et international - semblait le plus approprié et le mieux orienté vers l'action. A titre d'exemple, la délégation japonaise a soumis les propositions suivantes en vue d'une révision de la structure de la section C ("Suggestions concernant les mesures à prendre") du schéma **préliminaire**.

Niveau national

a) Création ou renforcement des services gouvernementaux chargés de procéder, dans le cadre de la **planification** générale du développement, à l'évaluation globale de la situation énergétique, ainsi qu'à la **planification** et à la formulation de politiques énergétiques prévoyant une intégration complète des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et notamment :

- i) L'établissement ou le renforcement de mécanismes institutionnels, y compris les mécanismes de coordination;
- ii) Le renforcement de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie;
- iii) La définition des priorités dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- iv) La mobilisation et la répartition appropriées des ressources humaines, techniques et financières;
- v) La promotion des mesures législatives et des politiques d'encouragement.

b) **Amélioration** de la mise en valeur et de l'utilisation des sources d'énergie classiques ainsi que des sources nouvelles et renouvelables, en particulier dans les zones rurales, grâce à des systèmes de développement rural intégré;

c) Amélioration de l'accès aux nouvelles techniques énergétiques qui sont déjà approuvées et fiables et de leurs applications;

d) Renforcement de la recherche-développement et des activités de démonstration dans le domaine des sources nouvelles et renouvelables, y compris l'adaptation et l'expérimentation de nouvelles techniques;

e) Formation de spécialistes, y compris du personnel chargé de l'exploitation et de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et du personnel chargé de la fabrication, du fonctionnement, de l'entretien et de la réparation du matériel;

f) Etablissement ou renforcement de réseau d'information et de systèmes de rassemblement et de diffusion des données;

g) Identification des obstacles économiques, sociaux, financiers, écologiques, ou autres, qui entravent la mise en exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Niveau régional/sous-régional

a) Elaboration de méthodologies d'évaluation et de planification énergétiques;

b) Création de réseau d'échange de renseignements;

c) Promotion de l'autosuffisance et de la coopération entre pays en développement dans le domaine de la recherche-développement et de la démonstration;

d) Formation de spécialistes en vue de la mise en valeur et de l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

e) Amélioration de l'efficacité des activités en cours, le cas échéant, afin de promouvoir la coopération technique et économique dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

f) Mobilisation, auprès d'institutions régionales, de ressources financières et de fonds spéciaux en vue d'encourager les activités de préinvestissement et d'investissement dans le domaine des sources nouvelles et renouvelables;

g) Promotion de programmes industriels multinationaux pour la fabrication de biens d'équipement nécessaires à l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

h) Fourniture, au niveau régional/sous-régional, d'une assistance et d'un appui à l'expansion continue des activités de coopération économique entre pays en développement et de coopération technique entre pays en développement.

Niveau international

a) Coordination des activités de coopération des organisations internationales;

b) Révision des priorités arrêtées par les institutions financières et les mécanismes bilatéraux;

c) Promotion des efforts internationaux de coopération dans les domaines ci-après :

- i) Evaluation et planification des ressources énergétiques;
- ii) Enseignement et formation;
- iii) Transfert de technologie;
- iv) Recherche-développement;
- v) Diffusion de l'information;

d) Fourniture d'une assistance et d'un appui internationaux à l'expansion des activités interrégionales de coopération économique et technique entre pays en développement.

59. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur des points qui semblaient avoir été omis dans le schéma préliminaire ou qui méritaient d'être soulignés davantage. Il s'agissait notamment de l'expansion de l'infrastructure industrielle, surtout dans les pays en développement, afin d'accroître rapidement l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; **de la contribution qui pouvait être apportée par les activités du secteur privé, celui-ci disposant, dans certains pays, d'une grande partie des techniques, des connaissances techniques et des capitaux nécessaires pour l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; et de l'opportunité d'intégrer les mesures et les politiques dans une planification plus complète, surtout au niveau national.** Certaines délégations ont noté qu'il était important de tenir compte dans le programme d'action de l'exercice de la pleine souveraineté nationale sur les ressources naturelles, en particulier du contrôle de l'Etat sur le processus de mise en valeur et d'exploitation des ressources en combustible et en énergie, qui étaient des facteurs d'une importance cruciale pour l'ensemble du développement de l'économie nationale. En ce qui concerne l'obtention des fonds nécessaires, on a évoqué la nécessité de tenir dûment compte de la façon dont les ressources sont réparties et d'envisager comment améliorer leur répartition; on a également attiré l'attention sur les ressources financières qui pourraient être libérées grâce à l'adoption de mesures dans le domaine du désarmement et en mettant fin à la course aux armements. On a également fait valoir que, lors de l'élaboration du projet de programme d'action, la présentation ne devait pas nécessairement être le critère principal; les propositions qui seraient faites concernant les mesures à prendre pour résoudre certains problèmes énergétiques donnés pourraient contribuer à atténuer certaines des difficultés que pourrait poser l'adoption d'un cadre structurel approprié pour le programme d'action. On a d'autre part souligné qu'il fallait reconnaître dans le programme d'action que les principales difficultés qui s'opposent à la promotion de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables étaient d'ordre politique. Si l'on pouvait obtenir le degré nécessaire d'engagement politique, le reste serait beaucoup plus simple. A cet égard, il était hautement souhaitable que les pays se fassent représenter à la Conférence au plus haut niveau possible.

VI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES

(Point 6 de l'ordre du jour)

60. En présentant le point 6 de l'ordre du jour, le Secrétaire général de la Conférence a rappelé qu'un projet d'ordre du jour provisoire pour la Conférence (A/CONF.100/PC/13) 5/ avait été examiné par le Comité préparatoire à sa deuxième session. Toutefois, cette version avait été mise au point avant que le Comité ne décide à sa deuxième session de prévoir l'adoption d'un programme d'action dans les travaux de la Conférence. Pour cette raison, et pour d'autres aussi, il fallait revoir et réviser l'ordre du jour provisoire. L'Assemblée générale, au paragraphe 13 de sa résolution 35/204, avait invité le Comité préparatoire à entreprendre cette tâche à sa troisième session et le Comité devait aussi prendre une décision à la session en cours de façon à faciliter le processus d'envoi des invitations à la Conférence. Le Secrétaire général a toutefois noté que le Comité aurait, s'il le souhaitait, la possibilité d'apporter d'autres changements au projet d'ordre du jour provisoire à sa quatrième session.

61. Le Secrétaire général a présenté un projet d'ordre du jour révisé, établi par le secrétariat pour faciliter les travaux du Comité (A/CONF.100/PC/13/Rev.1). Il a fait observer qu'on n'avait pas joint d'annotations à l'ordre du jour, car il semblait préférable d'en déferer la rédaction jusqu'à l'examen du projet de programme d'action à la quatrième session du Comité.

62. Lors de l'examen du projet révisé préparé par le secrétariat, on a noté que tous les points de fond à débattre à la Conférence étaient directement liés au programme d'action proposé et qu'il serait donc souhaitable que l'ordre du jour reflète ce thème principal. Il a également été convenu que l'adoption du programme d'action devait faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour et ne devait pas être liée à l'adoption du rapport de la Conférence. D'autres changements à apporter au projet préparé par le secrétariat ont été examinés et le Comité a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire devait se présenter comme suit [voir annexe I, décision 3 (II)] :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Président de la Conférence.
3. Questions d'organisation et de procédure :
 - a) Adoption du règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
 - c) Election des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - i) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - ii) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

5/ Ibid., partie II, sect. IV.

4. Débat général : les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le contexte du développement.
5. Examen et adoption du programme d'action.
6. Adoption du rapport de la Conférence.

63. A propos de l'adoption d'un ordre du jour provisoire pour la Conférence, un membre du secrétariat a présenté un document concernant l'organisation des travaux de la Conférence (A/CONF.100/PC/46), soulignant que les propositions qui y figuraient suivaient de très près les directives pour la préparation, l'organisation et le service des conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies et de leurs réunions préparatoires, que l'on pouvait trouver en annexe à la résolution 35/10 de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 1980. Il a également fait remarquer que ni les propositions contenues dans le document, ni le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence (point 7 de l'ordre du jour) n'imposaient de contraintes à la Conférence quant au nombre de grandes commissions qu'elle pouvait créer ni quant à la répartition des points de l'ordre du jour entre la plénière et les commissions. Toutefois, suivant la pratique récente, et étant donné le petit nombre de jours de travail dont disposerait la Conférence, on procédait aux préparatifs de logistique en partant de l'hypothèse qu'il y aurait deux grandes commissions et des séances plénières.

64. Le Comité a approuvé les propositions relatives à l'organisation des travaux de la Conférence telles qu'elles figuraient dans le document A/CONF.100/PC/46 /voir annexe I, décision 7 (III)/.

VII. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE

(Point 7 de l'ordre du jour)

65. Le Secrétaire général de la Conférence a rappelé au Comité que le projet de règlement intérieur de la Conférence (A/CONF.100/PC/14) avait été examiné à la deuxième session du Comité, mais qu'aucune décision n'avait été prise à son sujet. Pour donner suite à la demande formulée au paragraphe 14 de la résolution 35/204 de l'Assemblée générale et de manière à procéder à l'envoi des invitations à la Conférence, il fallait qu'une décision concernant le règlement intérieur soit prise à la session en cours. Le Secrétaire général a noté que le projet de règlement intérieur suivait généralement la pratique normale, mais que certaines questions avaient été laissées en suspens, tel le nombre de vice-présidents à préciser à l'article 6. Il a également souligné qu'à la deuxième session du Comité préparatoire, certaines questions n'avaient pas été réglées concernant la participation à la Conférence (art. 52 à 59). Ces questions avaient par la suite été résolues au paragraphe 18 de la résolution 35/204 de l'Assemblée.

66. Après une discussion, le Comité a décidé d'approuver le projet de règlement intérieur tel qu'il figure dans le document A/CONF.100/PC/14, en spécifiant de fixer le nombre des vice-présidents à 23 et en supprimant les crochets qui entouraient précédemment les articles 52 à 59 inclus. Le Comité a aussi décidé de présenter le projet de règlement intérieur à la Conférence /voir annexe I, décision 4 (III).

67. A la suite de ces décisions, les déclarations ont été faites au nom des Gouvernements de l'Allemagne, République fédérale d', du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (concernant l'article 52), de l'Australie et des Etats-Unis d'Amérique (concernant l'article 53) et de l'Australie (concernant l'article 54); les déclarations indiquaient que les réserves exprimées par ces gouvernements au cours de l'examen, par la Deuxième Commission, à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, du projet de résolution concernant la Conférence (A/35/592/Add.5, projet de résolution I, adopté par la suite en tant que résolution 35/204), étaient toujours valables. La délégation d'Israël a demandé que soit consignée son objection à l'article 53.

VIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIEME SESSION DU COMITE

(Point 8 de l'ordre du jour)

68. Le Président du Comité préparatoire, en présentant le point 8 de l'ordre du jour, a insisté sur le fait que la question principale à examiner au cours de la quatrième session serait le projet de programme d'action. Il serait donc souhaitable que l'ordre du jour soit aussi court que possible de façon à concentrer l'attention sur ce point.

69. A cet égard, plusieurs délégations ont souligné que les activités en cours et envisagées des organisations internationales, surtout de celles du système des Nations Unies, étaient d'importance vitale pour la mise au point d'un programme d'action efficace. Il a été proposé de consacrer un point distinct de l'ordre du jour à ce sujet, mais cette suggestion a été retirée lorsque le Secrétaire général de la Conférence a décidé de rédiger, pour examen par le Comité, à sa quatrième session, un document qui donnerait un aperçu des activités liées à l'utilisation accrue de sources d'énergie nouvelles et renouvelables que l'on entreprenait ou que l'on projetait d'entreprendre au sein du système des Nations Unies. Dans la mesure où le permettait le temps disponible, ce document mettrait à jour les résumés qui avaient déjà été communiqués au Comité (A/CONF.100/6 et Add.1 à 13; A/CONF.100/7 et Add.1 à 5 et Add/5/Corr.1).

70. Après une discussion, le Comité a décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire suivant pour sa quatrième session :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Préparations au niveau national.
3. Projet préliminaire de programme d'action.
4. Ordre du jour provisoire de la Conférence et questions d'organisation.
5. Adoption du rapport du Comité.

IX. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE

(Point 9 de l'ordre du jour)

71. Le Comité préparatoire a examiné à ses 30ème et 31ème séances, le 16 avril, le projet de rapport sur sa troisième session publié sous la cote A/CONF.100/PC/L.26 et Add.1 et 2. Comme les nombreux amendements écrits qui avaient été soumis au Rapporteur n'avaient pu être incorporés à temps dans le rapport, le Comité a décidé de reporter à sa quatrième session la poursuite de l'examen et l'adoption du projet de rapport 6/.

Remarques finales du Secrétaire général

72. Dans sa déclaration finale, le Secrétaire général de la Conférence s'est félicité de ce qui avait été réalisé pendant la troisième session du Comité. La détermination manifestée par les délégations avait montré que l'intérêt international à l'égard du thème de la Conférence ne faisait que croître. Il était évident que l'élaboration d'un projet de programme d'action serait une tâche difficile et le secrétariat était conscient de la responsabilité qui lui avait été confiée.

73. A cet égard, le Secrétaire général a noté que, malgré les divergences d'opinions concernant la structure et l'optique du programme, il semblait exister un consensus sur bon nombre de points. De l'avis du Secrétaire général, le projet de programme devrait mettre l'accent sur les points suivants :

a) Strict respect des objectifs de la Conférence tels que définis dans la résolution 33/148 de l'Assemblée générale;

b) Examen des différentes sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le contexte du développement;

c) Prédominance de propositions axées sur l'action;

d) Importance des niveaux régional et sous-régional et importance de la coopération que doivent offrir les organes et organismes du système des Nations Unies;

e) Nécessité d'un dispositif de supervision et de suivi.

74. Le Secrétaire général a également souligné que le Comité, lors de sa quatrième session, devrait examiner l'organisation des travaux de la Conférence, de façon que les aspects scientifiques, techniques et politiques puissent tous être dûment pris en considération. Il a invité les gouvernements à faire connaître leurs points de vues sur ce sujet ainsi que sur le programme d'action et il a souligné que les gouvernements devraient contribuer à former l'opinion publique en faveur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Secrétaire général attendait beaucoup de la série de visites qu'il devait faire dans les capitales des différents pays et il était convaincu qu'il pouvait compter sur la coopération du Président du Comité préparatoire et les autres membres du bureau.

6/ A sa quatrième session (32ème et 33ème séances), le Comité a repris l'examen du projet de rapport et l'a adopté tel qu'il a été modifié oralement par le Rapporteur. Le projet de rapport a été publié sous la cote A/CONF.100/PC/29.

Décisions adoptées par le Comité à sa troisième session1 (III). Documents nationaux

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables exprime sa reconnaissance aux pays qui ont déjà, comme suite à la décision 4 (II), adoptée par le Comité préparatoire le 1er août 1980, fait parvenir leurs documents nationaux a/, et décide de reporter au 31 mai 1981 la date limite de présentation de ces documents pour les pays qui n'en ont pas encore communiqué et qui souhaitent le faire.

30ème séance
16 avril 1981

2 (III). Projet préliminaire de programme d'action

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables prend note du schéma préliminaire d'un programme d'action présenté par le Secrétaire général de la Conférence b/ et prie le Secrétaire général de la Conférence de préparer, pour que le Comité l'examine à sa quatrième session, un projet préliminaire de programme d'action, en tenant compte des travaux préparatoires effectués jusqu'à présent ainsi que des observations et des propositions faites au cours de la troisième session du Comité préparatoire, y compris de celles qui ont été faites à propos du schéma préliminaire d'un programme d'action.

30ème séance
16 avril 1981

3 (III). Ordre du jour provisoire de la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables décide d'approuver le projet préliminaire d'ordre du jour provisoire de la Conférence c/ et de l'examiner à nouveau lors de sa quatrième session en même temps que les annotations y relatives, compte tenu notamment des progrès de l'élaboration du projet de programme d'action, en vue d'approuver le projet d'ordre du jour.

30ème séance
16 avril 1981

a/ A/CONF.100/NR/1 à 29.

b/ A/CONF.100/PC/44.

c/ A/CONF.100/PC/13/Rev.1.

4 (III). Projet de règlement intérieur de la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ayant examiné le projet de règlement intérieur de la Conférence d/ conformément à la résolution 35/204 de l'Assemblée générale du 16 décembre 1980 :

- a) Décide de fixer, à l'article 6, le nombre des vice-présidents à 23;
- b) Approuve le projet de règlement intérieur et décide de le transmettre à la Conférence.

30ème séance
16 avril 1981

5 (III). Niveau de la participation à la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables prie instamment tous les pays, en raison de l'importance des questions qui doivent être examinées, de se faire représenter à la Conférence au plus haut niveau possible.

30ème séance
16 avril 1981

6 (III). Répertoire des études existantes sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables prend note de la suggestion présentée par le Secrétaire général de la Conférence e/ comme suite à l'alinéa d) de la décision 5 (II) adoptée par le Comité préparatoire le 1er août 1980, et prie le Secrétaire général de donner suite à l'idée de créer pour la Conférence un système informatisé de recherche des études existantes si les ressources extra-budgétaires nécessaires peuvent être dégagées.

30ème séance
16 avril 1981

d/ A/CONF.100/PC/14.

e/ Voir A/CONF.100/PC/43, par. 5 et 6.

7 (III). Organisation des travaux de la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ayant examiné la note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la Conférence f/,

1. Décide que :

a) Les consultations préalables se tiendront pendant les deux jours précédant immédiatement le début de la Conférence, en vue de parvenir à un accord sur toutes les questions de procédure et d'organisation à régler le jour de l'ouverture de la Conférence;

b) La liste des orateurs désireux de participer au débat général sera ouverte au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 9 juin 1981, à 10 heures.

2. Recommande à la Conférence d'adopter les propositions suivantes concernant l'organisation des travaux :

a) Les séances se tiendront normalement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et commenceront à l'heure;

b) Le débat général se tiendra en séance plénière dès la 2ème séance et se terminera le mardi 18 août; il n'y aura pas de débat général dans les grandes commissions;

c) La liste des orateurs désireux de participer au débat général sera close le mercredi 12 août 1981 à midi, à Nairobi;

d) Durant le débat général, le temps de parole sera limité à 15 minutes pour les interventions des représentants des Etats et à 10 minutes pour les déclarations des autres participants;

e) Les délégations exerceront leur droit de réponse en fin de journée les jours où deux séances sont tenues et où elles sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour. Le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation quelconque à une séance donnée est limité à deux par point de l'ordre du jour, la première intervention étant limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes;

f) Le rapport de la Conférence comprendra les éléments suivants : les décisions de la Conférence, un bref historique de son organisation et le compte rendu de ses travaux, y compris un résumé du débat général en plénière et un exposé succinct des travaux des grandes commissions ainsi que des décisions prises en plénière sur leurs recommandations;

3. Décide d'étudier à sa quatrième session tous les autres aspects de l'organisation des travaux de la Conférence dont l'examen sera jugé nécessaire.

30ème séance
16 avril 1981

ANNEXE II

Documents dont le Comité était saisi à sa troisième session

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/35/43		Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur les travaux de ses première et deuxième sessions <u>a/</u>
A/CONF.100/6	2	Activités des organes, organisations et organismes du système des Nations Unies compétents dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables : note du Secrétaire général
A/CONF.100/6/Add.1	2	Activités de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.100/6/Add.2	2	Rapport présenté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
A/CONF.100/6/Add.3	2	Rapport présenté par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance
A/CONF.100/6/Add.4	2	Rapport présenté par le Programme des Nations Unies pour le développement
A/CONF.100/6/Add.5	2	Rapport présenté par l'Université des Nations Unies
A/CONF.100/6/Add.6	2	Rapport présenté par l'Organisation internationale du Travail
A/CONF.100/6/Add.7	2	Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
A/CONF.100/6/Add.8	2	Rapport présenté par la Banque mondiale

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 43 (A/35/43).

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.100/6/Add.9	2	Rapport présenté par l'Organisation météorologique mondiale
A/CONF.100/6/Add.10	2	Rapport présenté par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
A/CONF.100/6/Add.11	2	Rapport présenté par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
A/CONF.100/6/Add.12	2	Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
A/CONF.100/6/Add.13	2	Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
A/CONF.100/7	3	Rapports sur les activités des commissions régionales : note du Secrétaire général
A/CONF.100/7/Add.1	3	Rapport présenté par la Commission économique pour l'Europe
A/CONF.100/7/Add.2	3	Rapport présenté par la Commission économique pour l'Afrique
A/CONF.100/7/Add.3	3	Rapport présenté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
A/CONF.100/7/Add.4	3	Rapport présenté par la Commission économique pour l'Asie occidentale
A/CONF.100/7/Add.5 et Corr.1	3	Rapport présenté par la Commission économique pour l'Amérique latine
A/CONF.100/8	3	Rapports des réunions préparatoires régionales : note du Secrétaire général
A/CONF.100/8/Add.1	3	Rapport présenté par la Commission économique pour l'Europe

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.100/8/Add.2	3	Rapport présenté par la Commission économique pour l'Afrique
A/CONF.100/8/Add.3 et Corr.1	3	Rapport présenté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
A/CONF.100/8/Add.4	3	Rapport présenté par la Commission économique pour l'Asie occidentale
A/CONF.100/8/Add.5	3	Rapport présenté par la Commission économique pour l'Amérique latine
A/CONF.100/NR/1	4	Rapport national présenté par le Pakistan
A/CONF.100/NR/2	4	Rapport national présenté par la Hongrie
A/CONF.100/NR/3	4	Rapport national présenté par la Finlande
A/CONF.100/NR/4	4	Rapport national présenté par la Tchécoslovaquie
A/CONF.100/NR/5	4	Rapport national présenté par la Belgique
A/CONF.100/NR/6	4	Rapport national présenté par la République dominicaine
A/CONF.100/NR/7	4	Rapport national présenté par la France
A/CONF.100/NR/8	4	Rapport national présenté par le Libéria
A/CONF.100/NR/9	4	Rapport national présenté par la Pologne
A/CONF.100/NR/10	4	Rapport national présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
A/CONF.100/NR/11	4	Rapport national présenté par le Soudan
A/CONF.100/NR/12	4	

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.100/NR/13	4	Rapport national présenté par l'Iraq
A/CONF.100/NR/14	4	Rapport national présenté par la Colombie
A/CONF.100/NR/15	4	Rapport national présenté par les Pays-Bas
A/CONF.100/NR/16	4	Rapport national présenté par la Jamaïque
A/CONF.100/NR/17	4	Rapport national présenté par le Pérou
A/CONF.100/NR/18	4	Rapport national présenté par la Norvège
A/CONF.100/NR/19	4	Rapport national présenté par Israël
A/CONF.100/NR/20	4	Rapport national présenté par le Zaïre
A/CONF.100/NR/21	4	Rapport national présenté par la Suède
A/CONF.100/NR/22	4	Rapport national présenté par le Congo
A/CONF.100/NR/23	4	Rapport national présenté par la Chine
A/CONF.100/NR/24	4	Rapport national présenté par la Bolivie
A/CONF.100/NR/25	4	Rapport national présenté par le Venezuela
A/CONF.100/NR/26	4	Rapport national présenté par Cuba
A/CONF.100/NR/27	4	Rapport national présenté par la République fédérale d'Allemagne
A/CONF.100/NR/28	4	Rapport national présenté par l'Irlande

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.100/NR/29	4	Rapport national présenté par la Roumanie
A/CONF.100/PC/13/Rev.1	6	Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence : note du Secrétariat
A/CONF.100/PC/14	7	Projet de règlement intérieur de la Conférence
A/CONF.100/PC/23 et Corr.1	2	Rapport du Groupe technique de l'énergie géothermique sur les travaux de sa deuxième session
A/CONF.100/PC/24 et Corr.1	2	Rapport du Groupe technique de l'énergie éolienne sur les travaux de sa deuxième session
A/CONF.100/PC/25 et Corr.1 et 2	2	Rapport du Groupe technique de l'énergie marine sur les travaux de sa deuxième session
A/CONF.100/PC/26	2	Rapport final du Groupe technique des schistes bitumineux et des sables asphaltiques
A/CONF.100/PC/27 et Corr.1	2	Rapport du Groupe technique de l'énergie solaire sur les travaux de sa deuxième session
A/CONF.100/PC/28	2	Rapport du Groupe technique sur la biomasse sur les travaux de sa deuxième session
A/CONF.100/PC/29	2	Rapport du Groupe spécial d'experts sur le financement des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
A/CONF.100/PC/30	2	Rapport du Groupe technique de l'énergie hydraulique sur les travaux de sa deuxième session
A/CONF.100/PC/31	2	Rapport final du Groupe d'experts des échanges d'information
A/CONF.100/PC/32	2	Rapport sur l'emploi de la tourbe comme source d'énergie : note du Secrétaire général

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.100/PC/33	2	Rapport du Groupe spécial d'experts sur l'éducation et la formation
A/CONF.100/PC/34	2	Rapport du Groupe technique sur le bois de chauffage et le charbon de bois sur les travaux de sa deuxième session
A/CONF.100/PC/35	1	Ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité préparatoire
A/CONF.100/PC/36	2	Rapport du Groupe spécial d'experts sur des questions industrielles, y compris l'utilisation de l'énergie dans les transports et les secteurs connexes
A/CONF.100/PC/37	2	Rapport du Groupe spécial d'experts sur la recherche-développement et le transfert des techniques
A/CONF.100/PC/38	2	Rapport du Groupe spécial de l'énergie rurale, y compris l'utilisation de l'énergie dans l'agriculture
A/CONF.100/PC/39	2	Rapport du Groupe de travail spécial de l'énergie des animaux de trait
A/CONF.100/PC/40	2	Rapport intérimaire du Secrétaire général
A/CONF.100/PC/41	2	Rapport du Groupe de synthèse
A/CONF.100/PC/41/Add.1	2	Rapport du Groupe de synthèse : appendice au chapitre V - Recommandations formulées par les groupes techniques et les groupes de travail spéciaux : note du Secrétariat
A/CONF.100/PC/42	2	Synthèse des rapports des groupes techniques
A/CONF.100/PC/43	2	Compendium des études existantes sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables
A/CONF.100/PC/44	5	Schéma préliminaire de programme d'action

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.100/PC/45	1	Ordre du jour adopté à la 16ème séance du Comité le 30 mars 1981
A/CONF.100/PC/46	6	Organisation des travaux de la Conférence : note du Secrétariat
A/CONF.100/PC/47	8	Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité préparatoire
A/CONF.100/PC/L.26 et Add.1 et 2	9	Projet de rapport
A/CONF.100/PC/INF/2		Liste des participants

DEUXIEME PARTIE

Réunions de la quatrième session, tenues du
8 au 26 juin et du 3 au 7 août 1981

I. INTRODUCTION

1. Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 8 février 1980, sa deuxième session à Genève du 21 juillet au 1er août 1980 ^{1/} et sa troisième session au Siège du 30 mars au 16 avril 1981 (voir la première partie).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

2. La quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 8 au 26 juin et à Nairobi du 3 au 7 août 1981. Le Comité a tenu huit séances (32ème à 39ème) et un certain nombre de réunions officieuses.

3. La session a été ouverte par le Président du Comité, M. Makoto Taniguchi (Japon).

4. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, M. Enrique Iglesias, a également pris la parole devant le Comité.

B. Composition et participation

5. Conformément à la résolution 34/190 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1979, le Comité est ouvert à la pleine participation de tous les Etats. Les Etats ci-après étaient représentés à la quatrième session du Comité :

^{1/} Pour le rapport des première et deuxième sessions, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 43 (A/35/43).

Algérie
Allemagne, République fédérale d'
Argentine
Australie
Autriche
Bahamas
Bangladesh
Belgique
Bénin
Bhoutan
Birmanie
Bolivie
Brésil
Bulgarie
Burundi
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Danemark
Egypte
El Salvador
Emirats arabes unis
Equateur
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
France
Ghana
Grèce
Guatemala
Guinée
Guyane
Haïti
Haute-Volta
Hongrie
Inde
Indonésie
Iraq
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kenya
Koweït
Lesotho
Libéria

Malaisie
Malte
Mexique
Mongolie
Népal
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République arabe syrienne
République de Corée
République démocratique allemande
République démocratique populaire lao
République socialiste soviétique de Biélorussie
République socialiste soviétique d'Ukraine
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Rwanda
Saint-Marin
Saint-Siège
Sénégal
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Tchad
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Union des Républiques socialistes soviétiques
Uruguay
Venezuela
Yémen
Yémen démocratique
Yougoslavie
Zaïre
Zambie
Zimbabwe

6. Etaient représentés les organismes des Nations Unies énumérés ci-après :

Commission économique pour l'Europe
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique pour l'Amérique latine
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Asie occidentale
Conseil mondial de l'alimentation
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme alimentaire mondial
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Université des Nations Unies

7. Etaient également représentées les institutions spécialisées suivantes :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Banque mondiale
Organisation météorologique mondiale
Fonds international de développement agricole

8. L'Agence internationale de l'énergie atomique était aussi représentée.

9. Etaient également représentées les organisations intergouvernementales énumérées ci-après :

Agence de coopération culturelle et technique
Agence internationale de l'énergie
Agence spatiale européenne
Comité consultatif juridique afro-asiatique
Communauté économique européenne
Institut interaméricain des sciences agricoles
Organisation des Etats américains
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation des pays exportateurs de pétrole

10. La Chambre de commerce internationale, organisation non gouvernementale, était aussi représentée.

C. Membres du Bureau

11. Pour la quatrième session, le Bureau du Comité préparatoire était composé comme suit :

- Président : M. Makoto TANIGUCHI (Japon);
- Vice-Présidents : M. Ion GORITZA (Roumanie) ^{2/};
M. Richard J. MARTIN (Nouvelle-Zélande);
M. Pedro SORENSEN MOSQUERA (Venezuela);
- Rapporteur : M. Richard H. O. OKWARO (Kenya).

D. Adoption de l'ordre du jour

12. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant (A/CONF.100/PC/50) :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Préparatifs à l'échelon des pays
3. Projet préliminaire de programme d'action
4. Ordre du jour provisoire et dispositions concernant l'organisation des travaux de la Conférence
5. Adoption du rapport du Comité

E. Documentation

13. La liste des documents dont était saisi le Comité préparatoire figure à l'annexe III ci-après.

III. DECLARATIONS LIMINAIRES

14. A la séance d'ouverture de la quatrième session, le 8 juin 1981, le Secrétaire général de la Conférence a passé en revue les progrès accomplis dans les préparatifs de la Conférence. Il a déclaré que quatre documents avaient été soumis au Comité préparatoire pour examen :

a) Projet préliminaire de programme d'action (A/CONF.100/PC/51 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1);

b) Aperçu des activités liées à l'utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables au sein du système des Nations Unies (A/CONF.100/PC/52 et Add.1 et 2);

^{2/} A la reprise de sa quatrième session, le 3 août 1981, le Comité a élu M. Dan Nicoloci (Roumanie) au poste de vice-président devenu vacant par suite de la démission de M. Ion Goritza.

c) Informations supplémentaires de nature à présenter un intérêt pour la préparation du projet de programme d'action (A/CONF.100/PC/49);

d) Tableau synoptique des recommandations intéressant les régions (A/CONF.100/PC/48).

15. Il a indiqué que le projet de programme d'action, qui se composait d'une introduction et de cinq chapitres, représentait l'aboutissement d'un processus préparatoire complexe. Il estimait que ces documents, outre l'impulsion politique qu'ils donneraient à l'ensemble des préparatifs, serviraient également de base à la future coopération internationale.

16. Il a fait remarquer que le premier chapitre du projet de programme d'action, intitulé "Un défi", reprenait les principales observations qui avaient été faites lors du débat général, à la troisième session du Comité préparatoire, sur le rôle des sources d'énergie nouvelles et renouvelables pendant la phase de transition ainsi que sur leurs relations directes avec le développement économique et social des pays en développement. Le chapitre II, intitulé "Cadre de l'action nationale", soulignait que les politiques visant à accélérer l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables devaient se conformer aux objectifs économiques et sociaux des différents pays et être appliquées de pair avec des politiques tendant à faire utiliser au maximum toutes les sources d'énergie locales et des politiques visant à économiser l'énergie. Au chapitre III, intitulé "Objectifs", étaient identifiés les principaux objectifs à atteindre. Le chapitre intitulé "Mesures en vue d'une action concertée" contenait des principales recommandations qui s'étaient dégagées des activités préparatoires de caractère technique, y compris une liste indicative des mesures à prendre pour certaines sources d'énergie. Le dernier chapitre, intitulé "Exécution et suivi", était divisé en trois sections. Dans la première section étaient identifiés trois domaines prioritaires d'assistance : renforcement des capacités nationales, démonstration et application des techniques pertinentes, et approvisionnement des zones rurales en énergie. A la deuxième section étaient proposées des mesures relatives aux arrangements internationaux qui permettraient de mettre le programme d'action en pratique et, dans la troisième section, seraient proposées des mesures visant à mobiliser les ressources financières nécessaires.

17. Le Secrétaire général de la Conférence a ensuite fait rapport sur certaines des activités complémentaires qui s'étaient déroulées depuis la troisième session du Comité : a) environ 55 documents nationaux avaient déjà été reçus et d'autres étaient attendus; b) plusieurs réunions préparatoires importantes s'étaient tenues, notamment un séminaire consacré aux obstacles non techniques à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles dans les pays en développement, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Bellagio (Italie) avec l'assistance de diverses organisations non gouvernementales; un séminaire spécialisé de haut niveau, organisé par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à Moscou, et une table ronde Nord-Sud de haut niveau, organisée par la Société pour le développement international à Castelgandolfo; avec l'assistance du Gouvernement italien; c) un certain nombre de missions de haut niveau, dirigées par d'éminentes personnalités, s'étaient rendues dans divers pays et régions en vue de diffuser des informations et de promouvoir

les objectifs de la Conférence; d) le Gouvernement kényen poursuivait les activités préparatoires de la Conférence avec beaucoup de dévouement et d'efficacité; e) jusqu'à présent 13 pays avaient annoncé leur décision de participer à l'exposition. Le Secrétaire général a, en outre, déclaré que le secrétariat de la Conférence, aidé par le Département de l'information, accélérerait la dernière phase de promotion publicitaire de la Conférence.

18. En conclusion, le Secrétaire général a donné acte de la collaboration des gouvernements à toutes les activités préparatoires ainsi que de l'assistance financière reçue de certains gouvernements et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a aussi exprimé sa gratitude aux organismes des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour leur bonne volonté et leur soutien, ainsi qu'au Président et au Bureau du Comité préparatoire pour leur constante assistance au secrétariat et leur dévouement au succès de la Conférence.

19. Dans sa déclaration liminaire, à la 32ème séance, le Président du Comité préparatoire a déclaré que la mise au point définitive du projet de programme d'action qui devait être adopté par la Conférence de Nairobi constituerait la principale tâche du Comité pendant cette dernière session. Il a remercié le secrétariat des efforts qu'il avait déployés en vue de faire connaître les objectifs de la Conférence à la communauté internationale. Il a déclaré que la réunion consacrée aux obstacles non techniques à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui avait été organisée par l'UNESCO à Bellagio, avait été couronnée de succès et que la table ronde Nord-Sud tenue à Castelgondolfo avait formulé de précieuses recommandations à l'intention de la Conférence. Il a également remercié le Gouvernement kényen de ses efforts de grande envergure et pleins d'efficacité en vue de la préparation de la Conférence.

20. Le Président a résumé ses vues sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le contexte du développement économique et social, en particulier celui des pays en développement. A son avis, la Conférence de Nairobi n'était que le début d'une longue marche vers la solution du problème global de l'énergie et le premier effort déployé par l'Organisation des Nations Unies à cette fin. Il a souligné que le Comité ne devrait pas trop attendre des résultats de la Conférence, et devait s'inspirer du programme d'action pour les mesures à prendre aux niveaux national, sous-régional, régional et international. La priorité devrait être donnée aux ressources énergétiques pour le développement rural et la coopération à l'échelon sous-régional ou régional jouerait un rôle critique. Il a dit aussi que le programme d'action devrait être axé sur les mesures à prendre pour encourager le transfert des techniques indispensables des pays développés vers les pays en développement et entre ces derniers eux-mêmes.

21. Le Président a déclaré que le projet préliminaire de programme d'action présenté par le Secrétaire général constituait une base solide pour les débats du Comité et a fait les observations suivantes. Les chapitres I, II et III étaient dans l'ensemble bien élaborés et traitaient des sources d'énergie dans le contexte global de la transition, mais ils devraient être fondus en un ou

deux chapitres plus concis. Il a reconnu que l'élaboration du chapitre IV présentait des difficultés mais que, malgré tout, il n'était pas suffisamment étoffé et précis. Il conviendrait qu'il fasse état de mesures concrètes fondées sur les travaux des groupes techniques, des groupes spéciaux d'experts et du groupe de synthèse. Pour ce qui était du financement et des questions institutionnelles dont traitait le chapitre V, il était prématuré de porter un jugement avant la phase finale du programme d'action, compte tenu notamment de l'aversion que suscitait actuellement toute prolifération d'institutions et de fonds nouveaux. Il ne faisait cependant pas de doute que l'exécution du programme d'action nécessitait la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace. Le financement était également un facteur crucial, mais avant d'envisager l'utilisation des fonds disponibles ou à venir, il convenait d'étudier soigneusement l'étendue des besoins financiers. Pour terminer, le Président a mis l'accent sur la nécessité de déterminer qui au sein du système des Nations Unies aurait la responsabilité de mettre en œuvre le programme d'action, et a demandé que chacun aide pleinement le Comité préparatoire à mener à bien, avant la date limite convenue, les préparatifs dont il était chargé.

22. Dans les déclarations qu'ils ont faites à la 33ème séance, le 15 juin, les représentants de plusieurs organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ont indiqué que leurs organes directeurs avaient adopté des résolutions concernant expressément les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. A sa quatrième session, la Commission des établissements humains avait adopté la décision 4/23, par laquelle elle approuvait le rapport intitulé "Sources d'énergie renouvelables" (E/1981/82) et priait le Directeur exécutif de le présenter au Comité préparatoire afin que, selon que de besoin, des recommandations spécifiques soient incorporées au projet de programme d'action. Le Conseil du commerce et du développement avait adopté la résolution 230 (XXII) sur le transfert, l'application et la mise au point de techniques dans de nouveaux secteurs et domaines d'importance critique pour les pays en développement, qui portait entre autres sur l'énergie. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avait décidé de demander au Comité préparatoire de donner suffisamment d'importance et d'attacher un haut degré de priorité à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ce qui permettrait de s'attaquer au problème capital du bois de feu.

23. Les représentants de la Banque mondiale, du Fonds international de développement agricole, du Bureau international du Travail, du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont, dans leurs déclarations au Comité préparatoire, fait état des consultations prolongées qui avaient eu lieu entre leurs organismes respectifs et le secrétariat de la Conférence durant la préparation du projet préliminaire de programme d'action. Ils ont décrit les divers éléments des activités de leurs organisations se rapportant aux préoccupations qui se dégageaient du projet préliminaire de programme d'action et ont renvoyé le Comité préparatoire aux documents que lesdites organisations avaient présentés conformément à la décision 7 (II) du Comité. Un grand nombre de ces représentants ont également déclaré que les réunions interorganisations qui avaient eu lieu avaient été extrêmement utiles.

24. L'Administrateur du PNUD a déclaré que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait élaboré une étude de fond sur la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement, dont les conclusions principales allaient clairement dans le sens des propositions du projet de programme d'action. Des mesures avaient été prises pour évaluer les besoins en matière de coopération technique et pour mobiliser les ressources financières supplémentaires nécessaires. Le PNUD avait exécuté diverses études dans ce domaine et était prêt, en réponse à la directive de la Conférence de Nairobi, à répondre aux besoins des pays en développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Dans le cadre du nouveau cycle de programmation de la coopération technique pour 1982-1986, les représentants résidents du PNUD avaient été priés d'aider les gouvernements à identifier les projets hautement prioritaires dans le domaine de l'énergie. En conclusion, a-t-il dit, le programme d'action devrait être précis et concret tout en restant suffisamment souple, et faire l'objet d'examens périodiques.

IV. PROJET PRELIMINAIRE DE PROGRAMME D'ACTION (CHAPITRE V B et C)

(Point 3 de l'ordre du jour)

25. Les sections B et C du chapitre V du projet préliminaire de programme d'action ont été examinées par le Comité lors de sa quatrième session. Parmi les questions particulières traitées figuraient la possibilité pour les organismes intergouvernementaux de jouer un rôle dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; le rôle du secrétariat, la coordination des activités dans le cadre du système des Nations Unies en ce qui concerne le secteur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; les équipes de travail et le financement.

26. Aux 37ème et 38ème séances, des avis préliminaires sur ce chapitre ont été exprimés par les délégations des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de la Communauté européenne et de ses Etats Membres), Union des Républiques socialistes soviétiques (au nom également de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la Tchécoslovaquie), Australie, Norvège, Suède, Finlande, Canada, Japon et Venezuela (au nom du Groupe des 77).

27. Le Comité a décidé que toutes les déclarations relatives à ce chapitre dont le texte serait soumis par écrit seraient reproduites en annexe au rapport (voir l'annexe II ci-après).

28. A la 39ème séance, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que les propositions de son pays relatives aux sections B et C du chapitre V avaient été soumises plus tôt au cours de la quatrième session du Comité et étaient entièrement détaillées dans le document A/CONF.100/PC/L.36.

29. A la même séance, le Comité a décidé de soumettre à la Conférence, pour examen, le projet préliminaire de programme d'action publié sous la cote A/CONF.100/PC/L.36 et est convenu que les consultations sur le projet de programme d'action se poursuivraient et que les résultats en seraient soumis à la Conférence pour examen [voir annexe I, décision 5 (IV)].

V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DISPOSITIONS CONCERNANT
L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

(Point 4 de l'ordre du jour)

30. Lorsqu'il a présenté ce point de l'ordre du jour, à la 34^{ème} séance, le 25 juin 1981, le Président s'est référé au projet d'ordre du jour provisoire figurant dans le document A/CONF.100/PC/L.33. Ce projet avait été initialement approuvé par le Comité lors de sa troisième session, et il avait alors été décidé de l'examiner de nouveau à la quatrième session en même temps que les annotations appropriées concernant tous les points de l'ordre du jour. Sur la proposition d'une délégation, il a été convenu que tous les documents intéressant les points 4 et 5 du projet d'ordre du jour devraient être énumérés dans un seul paragraphe distinct. Le projet d'ordre du jour a été en conséquence approuvé sous sa forme modifiée [voir annexe I, décision 1 (IV)]. Au cours des débats sur le point 4 de l'ordre du jour, deux délégations se sont inquiétées de l'éventuel déséquilibre que faisait apparaître la bibliographie figurant dans le document A/CONF.100/PC/L.43. Elles ont exprimé l'espoir que ce déséquilibre apparent pourrait être corrigé à temps pour la Conférence. Au sujet du projet de décision concernant la documentation pour la Conférence (A/CONF.100/PC.L.31), de nombreuses délégations se sont fermement élevées contre le fait que le nom du régime raciste d'Afrique du Sud était mentionné directement ou indirectement dans certains documents dont la Conférence serait saisie et ont déclaré que l'on était en train de créer un précédent fort regrettable en faisant état des réalisations du régime d'apartheid dans des documents de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de décision a par la suite été approuvé par le Comité avec les modifications apportées par le Président [voir annexe I, décision 3 (IV)].

31. A la même séance, le Comité a approuvé les dispositions concernant l'organisation de la Conférence qui figuraient dans le document A/CONF.100/PC/L.30 et a étudié et adopté un projet de décision présenté par le Président (A/CONF.100/PC/L.34) concernant une reprise de la session du Comité à Nairobi avant la Conférence, des consultations préalables à la Conférence et la répartition des tâches entre les deux grandes commissions de la Conférence. Il a ainsi été décidé que le Comité reprendrait ses travaux à Nairobi du 3 au 5 août 1981 afin d'examiner plus avant le projet de programme d'action en vue de présenter à la Conférence un texte établi d'un commun accord. Le Comité a aussi décidé que des consultations préalables à la Conférence auraient lieu les 6 et 7 août à Nairobi, en vue d'examiner toutes les questions de procédure et d'organisation à régler le jour de l'ouverture de la Conférence et de parvenir à un accord à leur sujet. Il a en outre autorisé son Président à tenir des consultations avec les présidents des groupes régionaux en vue de résoudre les questions en suspens relatives au Bureau de la Conférence [voir annexe I, décision 2 (IV)].

32. Avant l'ajournement de la quatrième session du Comité, le Secrétaire général de la Conférence et le Président du Comité ont fait des déclarations.

33. Le Secrétaire général de la Conférence a déclaré que les travaux préparatoires réalisés jusqu'ici permettaient d'espérer le succès de la Conférence de Nairobi. Il a souligné en particulier que des progrès sensibles avaient été accomplis sur le plan des conceptions générales et que les discussions techniques avaient fait apparaître une convergence de vues entre les pays dans bien des domaines. Avant tout, il avait le sentiment d'une grande détermination commune. En même temps, il a indiqué qu'une fois les priorités convenues, les participants à la Conférence auraient encore à définir des mécanismes appropriés pour mettre en oeuvre le programme d'action. Cela relèverait de la responsabilité collective des représentants des gouvernements et des organes intéressés des Nations Unies, car la Conférence n'était que l'une des manifestations de la volonté de la communauté internationale dans son ensemble de prendre des mesures pour régler des problèmes mondiaux qui concernaient l'humanité tout entière.

34. Le Président du Comité a formulé une mise en garde contre le fait que certaines questions étaient encore abordées dans une optique à court terme bien qu'elles aient des incidences à long terme. Il appartenait aux participants à la Conférence de Nairobi de faire une synthèse de toutes les opinions exprimées au cours des différentes séances du Comité préparatoire. En conséquence, il s'attendait que les délégations continueraient d'examiner ces questions avant la reprise de la session. Parlant ensuite des efforts faits par tous ceux qui avaient participé aux travaux préparatoires, il a exprimé tout particulièrement sa reconnaissance aux représentants du gouvernement hôte de la Conférence. Dans sa déclaration de clôture, le représentant du Groupe des 77 a aussi exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui avaient participé aux préparatifs de la Conférence.

35. A la 38ème séance, le 5 août, le Président du Comité préparatoire, conformément à la décision 2 (IV) du Comité, a fait au Comité un rapport oral sur l'issue des consultations qu'il avait eues avec les présidents des groupes régionaux en vue de résoudre les questions en suspens relatives au Bureau de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. A la lumière de ce rapport, le Comité a décidé de modifier l'article 6 du règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.100/2) et a fait une recommandation à la Conférence en ce qui concernait la répartition des postes du Bureau de la Conférence entre les groupes régionaux. /Pour le texte de la décision, voir annexe I, décision 4 (IV)/

VI. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE

(Point 5 de l'ordre du jour)

36. Le Comité préparatoire a examiné, à sa 39ème séance, le 7 août, le projet de rapport sur les travaux de sa quatrième session (A/CONF.100/PC.L.32 et Add.1 à 3) et l'a adopté tel que révisé et modifié oralement.

ANNEXE I

Décisions adoptées par le Comité à sa quatrième session

1 IV). Ordre du jour provisoire de la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables décide d'approuver l'ordre du jour provisoire de la Conférence reproduit ci-après et de le soumettre à la Conférence pour examen :

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président de la Conférence
3. Questions d'organisation et de procédure :
 - a) Adoption du règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
 - c) Election des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - i) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - ii) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Débat général : les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le contexte du développement
5. Examen et adoption du programme d'action
6. Adoption du rapport de la Conférence

ANNOTATIONS

1. Ouverture de la Conférence

La Conférence sera ouverte par le Secrétaire général le lundi 10 août 1981.

2. Election du Président de la Conférence

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur provisoire (A/CONF.100/2), la Conférence élit un président. Il est stipulé à l'article 40 que toutes les élections ont lieu au scrutin secret à moins que la Conférence n'en décide autrement.

3. Questions d'organisation et de procédure

a) Adoption du règlement intérieur

La Conférence sera saisie du règlement intérieur provisoire approuvé par le Comité préparatoire (A/CONF.100/2).

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La Conférence sera saisie de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.100/1) approuvé par le Comité préparatoire à sa quatrième session, ainsi que des recommandations du Comité (A/CONF.100/3) et des consultations préalables à la Conférence, relatives à l'organisation des travaux de la Conférence.

c) Election des membres du Bureau autres que le Président

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur provisoire (A/CONF.100/2), la Conférence élit, outre le Président, 23 vice-présidents et un rapporteur général, et les présidents des grandes commissions créées en application de l'article 42.

d) Pouvoirs des représentants à la Conférence

i) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Il est stipulé à l'article 4 du règlement intérieur provisoire qu'une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-cinquième session a/;

ii) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur provisoire, la Commission de vérification des pouvoirs examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

4. Débat général : les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le contexte du développement

Le débat général se déroulera en séance plénière à compter du lundi 10 août.

5. Examen et adoption du programme d'action

La Conférence sera saisie du projet de programme d'action communiqué par le Comité préparatoire à sa quatrième session.

a/ La Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session se composait des représentants des pays suivants : Angola, Chine, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Kenya, Singapour et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Documentation : Les documents ci-après portent à la fois sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour provisoire :

Documents nationaux (A/CONF.100/NR.1 à) et résumés de ces documents (A/CONF.100/NR.1/Summary-)

Rapports complets des organes, organisations et organismes des Nations Unies (A/CONF.100/6 et Add.1 à 16)

Rapports complets sur les activités des commissions régionales (A/CONF.100/7 et Add.1 à 5)

Compendium of existing studies on new and renewable sources of energy (A/CONF.100/PC/43 et Add.1; anglais seulement)

Projet de programme d'action (A/CONF.100/4)

Rapports des groupes techniques (A/CONF.100/PC/23 à 28, 30, 32, 34 et 39)

Rapports des groupes spéciaux d'experts (A/CONF.100/PC/29, 31, 33 et 36 à 38)

Synthèse des rapports des groupes techniques (A/CONF.100/PC/42)

Rapport du Groupe de synthèse (A/CONF.100/41 et Add.1)

Rapport des réunions préparatoires régionales (A/CONF.100/8 et Add.1 à 5)

Aperçu des activités des organes, organisations et organismes des Nations Unies (A/CONF.100/PC/52 et Add.1 et 2)

6. Adoption du rapport de la Conférence

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur provisoire, la Conférence adopte un rapport, dont le projet est établi par le Rapporteur général.

34ème séance
25 juin 1981

2 IV). Reprise de la quatrième session du Comité

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables décide :

a) De reprendre sa quatrième session à Nairobi du 3 au 5 août 1981 afin d'examiner plus avant le projet de programme d'action, en vue de présenter à la Conférence un projet de texte établi d'un commun accord pour ce programme;

b) De tenir, conformément à sa décision 7 (III) du 15 avril 1981, les consultations préalables les 6 et 7 août à Nairobi, en vue d'examiner toutes les questions de procédure et d'organisation à régler le 10 août, jour d'ouverture de la Conférence, et de parvenir à un accord à leur sujet;

c) D'autoriser son Président à tenir des consultations avec les présidents des groupes régionaux en vue de résoudre les questions en suspens relatives au Bureau de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en tenant dûment compte du principe d'une répartition géographique équitable des membres du Bureau ainsi que de la pratique adoptée par les conférences spéciales des Nations Unies en ce qui concerne la répartition des principaux postes de la Conférence, et de faire rapport à ce sujet au Comité préparatoire lors de la reprise de sa quatrième session;

d) De recommander à la Conférence de renvoyer le point 5 de l'ordre du jour provisoire, intitulé "Examen et adoption du programme d'action", aux deux grandes commissions créées en application de l'article 42 du règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.100/2), selon les modalités suivantes :

- i) La Première Commission devrait examiner les questions abordées dans l'introduction et aux chapitres I, II, III et V B) et C), telles qu'elles sont présentées dans le projet préliminaire de programme d'action (A/CONF.100/PC/51 et Add.2);
- ii) La Deuxième Commission devrait examiner les questions abordées aux chapitres IV A) et B) et V A), telles qu'elles sont présentées dans le projet préliminaire de programme d'action (A/CONF.100/PC/51/Add.1 et 2).

34ème séance
25 juin 1981

3 IV). Documentation pour la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables prend note avec satisfaction de la documentation de fond qui lui a été présentée jusqu'à ce jour dans le cadre de la préparation de la Conférence et décide de transmettre à la Conférence les rapports ci-après :

a) Rapports nationaux b/;

b) Rapports présentés, comme suite à la décision 7 (II) adoptée par le Comité préparatoire le 1er août 1980, par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, sur leurs activités dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables c/, et rapport du Secrétaire général intitulé "Aperçu des activités liées à l'utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables au sein du système des Nations Unies" d/;

c) Rapports présentés sur des questions techniques qui doivent être examinées à la Conférence :

b/ A/CONF.100/NR/1 à ...

c/ A/CONF.100/6/Add.1 à 16, A/CONF.100/7/Add.1 à 5, A/CONF.100/8/Add.1 à 5.

d/ A/CONF.100/PC/52 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1.

- i) Rapports des groupes techniques e/ et rapports sur l'emploi de la tourbe comme source d'énergie f/ et sur l'énergie des animaux de trait g/;
- ii) Rapports des groupes spéciaux d'experts h/;
- iii) Rapport du Groupe de synthèse i/;
- iv) Synthèse des rapports des groupes techniques j/.

34ème séance
25 juin 1981

4 IV). Membres des bureaux

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ayant entendu un rapport oral de son Président sur les consultations que celui-ci avait eues avec les présidents des groupes régionaux conformément à l'alinéa c) de sa décision 2 (IV), décide de recommander à la Conférence :

a) Que l'article 6 du règlement intérieur provisoire approuvé par le Comité, à sa troisième session (A/CONF.100/2), soit modifié et se lise ainsi :

"La Conférence élit les membres des bureaux suivants : un président, un vice-président responsable de la coordination, 22 autres vice-présidents et un rapporteur général, ainsi que le président de chacune des grandes commissions créées en application de l'article 42 k/. Chacune des grandes commissions élit trois vice-présidents et un rapporteur."

b) Que la Conférence adopte le règlement intérieur sous sa forme modifiée.

e/ A/CONF.100/PC/23 et Corr.1, A/CONF.100/PC/24, A/CONF.100/PC/25 et Corr.1 et 2, A/CONF.100/PC/26 à 28, A/CONF.100/PC/30 et A/CONF.100/PC/34.

f/ A/CONF.100/PC/32.

g/ A/CONF.100/PC/39.

h) A/CONF.100/PC/29, A/CONF.100/PC/31, A/CONF.100/PC/33 et A/CONF.100/PC/36 à 38.

i) A/CONF.100/PC/41 et Add.1.

j) A/CONF.100/PC/42.

k) L'article 42 du règlement intérieur provisoire est ainsi libellé :

"Il est créé deux grandes commissions : si besoin est, des groupes de travail peuvent être constitués par la Conférence et par les grandes commissions".

c) Que les cinq principaux postes des bureaux de la Conférence soient répartis entre les groupes régionaux de la façon suivante : président - Etats d'Afrique; vice-président responsable de la coordination - Etats d'Amérique latine; rapporteur général - Etats d'Europe orientale; président de la Première Commission - Etats d'Asie, et Président de la Deuxième Commission - Etats d'Europe occidentale ou autres Etats;

d) Que les 22 autres vice-présidences soient attribuées comme suit : six aux Etats d'Afrique, cinq aux Etats d'Asie, trois aux Etats d'Europe orientale, quatre aux Etats d'Amérique latine et quatre aux Etats d'Europe occidentale ou autres Etats.

34ème séance
25 juin 1981

5 IV). Projet préliminaire de programme d'action

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ayant examiné le projet préliminaire de programme d'action publié sous la cote A/CONF.100/PC/L.36, décide :

a) De le communiquer à la Conférence pour examen;

b) Que les consultations entreprises dans le cadre du Comité au sujet du projet de programme d'action doivent se poursuivre et que les résultats devront en être soumis à la Conférence pour examen.

34ème séance
25 juin 1981

ANNEXE II

Déclarations faites par les délégations au sujet des sections B et C du chapitre V du projet préliminaire de programme d'action

SOMMAIRE

- A. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres)
- B. Union des Républiques socialistes soviétiques (au nom également de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste d'Ukraine et de la Tchécoslovaquie)
- C. Australie
- D. Norvège
- E. Suède
- F. Finlande
- G. Japon
- H. Venezuela (au nom du Groupe des 77)

1. La Communauté peut se prononcer en faveur d'un comité intergouvernemental qui s'occuperait des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ce comité, dont tous les Etats et toutes les organisations pourraient être membres, devrait être sous une forme appropriée, un organisme existant qui s'occupe déjà de questions apparentées, par exemple le Comité des ressources naturelles. Le Comité aurait notamment pour tâches :
 - a) D'évaluer les ressources potentielles et les besoins en énergie en vue d'augmenter la part des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le bilan énergétique au niveau sous-régional, régional ou mondial;
 - b) De favoriser la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le monde entier;
 - c) De prendre des mesures appropriées pour suivre l'application du Programme d'action.
2. La Communauté pense qu'il faudrait charger un service existant du Secrétariat de l'ONU de fournir au comité intergouvernemental l'appui technique et administratif nécessaire pour l'accomplissement de sa tâche.
3. De l'avis de la Communauté, on devrait disposer au Secrétariat de l'ONU d'un mécanisme de coordination efficace entre tous les organes, organisations et institutions susceptibles de s'occuper des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et il appartient aux autorités compétentes de l'Organisation des Nations Unies et à chaque gouvernement de prendre les mesures voulues dans ce domaine en tirant le meilleur parti des mécanismes de coordination existants.
4. La Communauté pense qu'il convient d'examiner avec soin l'idée de créer des équipes de travail spéciales dans les domaines particulièrement importants qui exigent une coordination et une coopération intersectorielles. Ce faisant, il faudra tenir compte du risque de prolifération des institutions et de chevauchement des activités.
5. La Communauté considère que le Programme d'action de Nairobi nécessitera l'aide financière de tous les pays en mesure de la fournir ainsi que celle des institutions financières internationales, des organismes multilatéraux de développement, des organisations et du secteur privé, le cas échéant. Je tiens à souligner que la Communauté et les Etats qui en sont membres occupent la première place dans le monde pour ce qui est des subventions dans le domaine de l'énergie. Une coopération plus étroite entre les pays, les organismes multilatéraux de développement et les organisations contribuerait à une utilisation aussi efficace que possible des ressources financières disponibles. On devrait en particulier s'efforcer de mieux coordonner les mécanismes financiers au sein du système des Nations Unies. Dans le cadre des programmes d'aide bilatérale, il faudrait insister sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables en tenant compte des priorités nationales dans l'ensemble du secteur de l'énergie. Il faudrait également que les organismes multilatéraux d'assistance envisagent d'accorder aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables une priorité comparable. Ces efforts bilatéraux et multilatéraux devraient permettre de dégager des ressources supplémentaires en faveur de ce secteur.

6. On éviterait ainsi d'avoir à créer pour le financement des activités se rapportant aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables un organisme nouveau dont l'existence ne serait pas justifiée, car il entre dans l'exécution des projets de cet ordre bien d'autres éléments que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables proprement dites (agriculture, industrie, etc.).

7. Enfin, on ne saurait dissocier entièrement la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables de celle d'autres sources d'énergie, notamment dans les pays en développement importateurs de pétrole.

8. Dans ce contexte et sans exclure d'autres modalités d'intervention, la création d'un organisme pour l'énergie dépendant de la Banque mondiale pourrait aider à mobiliser des moyens de financement et satisfaire, ce faisant, à ce que nous considérons être deux critères essentiels :

a) Une augmentation sensible des ressources financières actuellement disponibles au niveau multilatéral pour les pays en développement, ce qui stimulerait l'accroissement des investissements privés;

b) Une participation plus importante des pays intéressés à la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement, compte dûment tenu du volume de leur contribution financière.

B. Union des Républiques socialistes soviétiques (au nom également de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la Tchécoslovaquie

/Original : russe/

1. Il convient d'accorder une attention particulière aux propositions formulées par le Groupe des 77 en ce qui concerne l'application, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de mesures institutionnelles en vue de la réalisation du Programme d'action sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. On connaît la position des pays socialistes, à savoir que les problèmes soulevés par la restructuration des relations économiques internationales ne seront pas résolus par la création de nouveaux organes, mais par l'utilisation rationnelle et efficace de ceux qui sont déjà en place conformément à la Charte des Nations Unies.

2. Les pays socialistes considèrent que la proposition du Groupe des 77 d'instituer un comité intergouvernemental dont tous les Etats pourraient être membres et qui ferait directement rapport à l'Assemblée générale, sans avoir à obtenir l'approbation préalable du Conseil économique et social, va au-delà des dispositions de la Charte des Nations Unies et ne cadre pas avec les attributions du Conseil économique et social telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 32/197. Comme le montrent l'expérience et la pratique, la création de nouveaux organes de l'ONU donne l'impression illusoire que des mesures importantes sont prises en vue de la restructuration des relations économiques internationales, alors qu'en réalité l'accroissement injustifié du nombre de ses organes entraîne un éparpillement des efforts et rend plus difficile l'application des dispositions progressistes de la

Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, qui constituent un programme de restructuration à long terme des relations économiques internationales répondant aux exigences de la justice et de la démocratie.

3. Au vu des considérations qui précèdent, les délégations des pays socialistes énumérés ci-dessus estiment que les organes intergouvernementaux, consultatifs, de coordination et administratifs de l'ONU, en particulier le Comité des ressources naturelles du Conseil économique et social et l'unité du Secrétariat correspondante, à savoir le Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports du Département de la coopération technique, disposent de tous les moyens voulus pour élaborer des politiques et contrôler, dans le cadre du système de l'ONU, l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

4. Les délégations des pays socialistes pensent que l'examen des questions liées à l'unité correspondante du Secrétariat doit être envisagé compte tenu du fait que les mesures en question doivent être appliquées non pas en augmentant le budget et en gonflant les effectifs de l'ONU, mais en utilisant d'une manière efficace les ressources et les crédits existants et en supprimant les chevauchements et les doubles emplois dans les travaux du Secrétariat.

5. Les délégations des pays socialistes sont particulièrement sensibles aux difficultés rencontrées par les pays en développement pour mobiliser des ressources et rechercher des sources supplémentaires de financement pour le développement économique, notamment dans le domaine des nouvelles sources d'énergie. A cet égard, les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes sont très certainement étayés par l'assistance technique bilatérale et multilatérale qui leur est prêtée, en particulier dans le cadre des programmes d'assistance technique de l'ONU. Les délégations socialistes estiment par ailleurs que lors de l'examen des questions relatives au financement des mesures liées aux activités de l'ONU dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, il convient de procéder à une analyse complète et approfondie des méthodes et des sources de financement existantes aux fins d'améliorer l'efficacité de leur utilisation; de même, lors de la recherche de nouvelles sources d'apports, il y a lieu de respecter strictement le principe du financement volontaire.

C. Australie

Original : anglais

1. L'Australie est favorable à la création d'un organe intergouvernemental chargé de guider et de suivre l'application du Programme d'action qui sera adopté, nous l'espérons, par la Conférence. Plus précisément, nous souhaiterions que le Comité des ressources naturelles soit cet organe intergouvernemental. Puisque ce comité, réuni en tant que comité préparatoire ouvert à la participation de tous, a dirigé les préparatifs de la Conférence, nous pensons qu'il pourrait s'acquitter de façon satisfaisante des tâches que supposent la coordination et le suivi de l'application du Programme d'action. Si le Comité était chargé de cette tâche, nous pensons qu'il devrait tenir une session ouverte à la participation de tous et faire rapport périodiquement à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur l'application du Programme d'action.

2. L'Australie n'est pas favorable à la création de postes supplémentaires au Secrétariat pour assurer le service de l'organe intergouvernemental en question. Il serait préférable de fournir ces services en utilisant les ressources actuelles de l'ONU. Nous pensons qu'on pourrait y parvenir en redéployant ces ressources de manière appropriée. Les compétences nécessaires existent au sein du système des Nations Unies; il faut les rassembler dans une mesure correspondant au degré de priorité que la communauté internationale attache à une action coordonnée et efficace dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

3. C'est au Secrétaire général qu'il doit appartenir en dernier ressort d'assurer la coordination générale de l'application et du suivi du Programme d'action, en particulier si c'est le Comité des ressources naturelles qui est désigné comme l'organe de contrôle chargé de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Comité administratif de coordination pourraient l'un et l'autre avoir aussi un rôle important à jouer dans l'instauration d'une coordination efficace. Nous ne sommes pas certains que les équipes de travail envisagées puissent contribuer utilement au système de coordination. Au stade actuel, nous avons besoin d'autres éclaircissements sur le rôle et l'objectif exacts de ces équipes, et nous souhaiterions avoir l'assurance qu'elles n'interviendraient strictement qu'en fonction des besoins.

4. En ce qui concerne les dispositions financières, l'Australie est favorable dans le domaine de l'énergie à des mesures visant notamment à la mise en valeur des sources d'énergie de remplacement considérées en particulier du point de vue des pays en développement. Nous sommes donc prêts à envisager favorablement, en principe, les initiatives qui permettraient de financer dans les pays en développement des programmes destinés à réduire leur dépendance à l'égard des importations de pétrole et à promouvoir des sources d'énergie nouvelles et de remplacement, dans les cas où cela serait possible et valable.

5. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'Australie pense qu'on devrait s'attacher en priorité à rationaliser l'aide internationale actuellement consacrée à la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en vue d'éliminer les doubles emplois superflus. Simultanément, nous admettons qu'il puisse être nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires, qu'elles soient d'origine nationale ou étrangère, publique ou privée. Nous pensons, à ce propos, que le secteur privé peut jouer un rôle important. Nous pensons aussi qu'une coopération et des initiatives au niveau régional - dont l'Australie a déjà un certain nombre à son actif - peuvent stimuler efficacement la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

6. En cette matière, l'Australie part de l'hypothèse que les problèmes de l'énergie ont de plus en plus d'importance pour tous les pays et qu'une aide aux pays en développement dans le domaine de l'énergie deviendra de plus en plus nécessaire. Il appartient bien entendu aux pays en développement eux-mêmes de confirmer que cette analyse concorde avec leurs propres programmes et priorités de développement national. Si tel est le cas, les différentes demandes de ressources financières supplémentaires en vue d'activités se rapportant aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourront être examinées sur la base de l'intérêt que présentent ces activités, aussi bien dans l'absolu que par rapport aux autres possibilités d'assistance.

7. Dans ce contexte, l'Australie serait prête à accepter un large consensus international sur le principe de la nécessité de ressources financières supplémentaires. En même temps, il importe de reconnaître que, d'une manière générale, le montant des ressources internationales supplémentaires à consacrer aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables devra être fixé de façon détaillée lorsqu'on élaborera un programme de projets précis dans le cadre de l'application du Programme d'action, et après qu'on aura examiné la situation générale concernant l'assistance internationale nécessaire dans le domaine de l'énergie ainsi que la place que doivent occuper les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans cette assistance. Une fois posées ces conditions très générales, nous sommes néanmoins convaincus qu'elles laissent place à la réalisation de quelques projets initiaux valables.

8. Le mécanisme à créer pour allouer des fonds dépend évidemment des résultats de la Conférence. Nous ne pensons pas, toutefois, qu'il soit nécessaire ou souhaitable de créer un nouveau fonds spécial pour financer le Programme d'action alors qu'il existe déjà, dans le cadre des Nations Unies et des institutions internationales, des mécanismes satisfaisants. Il convient aussi d'examiner certains mécanismes qui ont été proposés, comme l'organisme pour l'énergie dépendant de la Banque mondiale. A notre avis, ce dernier mécanisme permettrait, s'il était mis en place, de dégager des ressources financières importantes, notamment aux fins de la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. L'Australie est en principe favorable à la création de cet organisme en tant que fonds chargé de mettre en valeur de nouvelles sources de pétrole et de favoriser l'utilisation de sources d'énergie de remplacement.

D. Norvège

Original : anglais

1. Le représentant de la Norvège a déclaré que son gouvernement préférerait que l'on choisisse le Comité des ressources naturelles comme mécanisme intergouvernemental chargé du suivi de la Conférence. Dans ce cas, le Comité pourrait, si nécessaire, être à composition non limitée. Il était important aussi que, lorsqu'il traiterait de la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, le Comité fasse rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

2. Le mécanisme intergouvernemental chargé du suivi aurait besoin de services de secrétariat. Ces services devraient être installés au Siège de l'ONU, afin de ne pas fractionner encore la structure du Secrétariat. Il pourrait être nécessaire, à cet effet, de renforcer les ressources en personnel du Secrétariat.

3. De l'avis du Gouvernement norvégien, il fallait consacrer davantage de ressources financières à la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Une aide financière extérieure serait indispensable pour la plupart des pays en développement. Pour les pays en développement à faible revenu, cette aide devrait dans une large mesure être consentie à des conditions de faveur, c'est-à-dire sous forme d'aide publique au développement.

4. Le Gouvernement norvégien était en principe opposé à ce que l'on assigne des objectifs ou sous-objectifs sectoriels à l'aide publique au développement. Pour augmenter l'aide consentie à des conditions de faveur à ce secteur et à d'autres secteurs prioritaires, il faudrait donc que les pays donateurs et les gouvernements bénéficiaires fixent de nouvelles priorités, et que le volume global de l'aide publique au développement augmente conformément aux objectifs et aux calendriers prévus pour cette aide dans la nouvelle Stratégie internationale du développement.

5. Les investissements et transferts de capitaux privés auraient eu aussi un rôle important à jouer, notamment dans les pays en développement à revenu moyen ou relativement élevé.

6. L'organisme pour l'énergie dépendant de la Banque mondiale que l'on envisage de créer pourrait aussi permettre de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Gouvernement norvégien était favorable à la création prochaine d'un tel organisme. La décision devait toutefois être prise dans le cadre institutionnel approprié, c'est-à-dire par les organes directeurs de la Banque mondiale.

E. Suède

[Original : anglais]

1. La Suède pense que le système des Nations Unies doit jouer un rôle important dans le suivi de la Conférence. Il faudrait d'abord utiliser le mécanisme existant à l'ONU.

2. Un organe intergouvernemental est nécessaire pour contrôler l'application du Programme d'action et proposer d'autres mesures en vue de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Il conviendrait d'envisager la possibilité de faire appel au Comité des ressources naturelles. Le Comité devrait, à cette fin, être à composition non limitée, et faire rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

3. Le Comité intergouvernemental devrait, bien entendu, bénéficier de services de secrétariat appropriés. Ces services devraient lui être fournis principalement par la Division des ressources naturelles et de l'énergie. Toutefois, cela n'excluerait pas un recours à d'autres services de l'ONU également.

4. La coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables devrait être confiée au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale.

5. La Suède n'est pas encore en mesure de réagir aux autres propositions d'ordre institutionnel concernant par exemple les équipes de travail. Elle ne pourra le faire que lorsque le contenu du Programme d'action aura été précisé.

6. Il est nécessaire de prévoir des ressources financières supplémentaires pour promouvoir l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Dans les limites de l'objectif de 1 p. 100 qu'elle s'est fixé pour l'aide publique au développement, la Suède est disposée à augmenter son assistance dans le domaine de l'énergie. Elle est sceptique en revanche à l'égard des propositions visant à fixer des objectifs spécifiques pour le volume de l'aide en matière d'énergie ou à affecter des contributions multilatérales à cette fin. L'assistance bilatérale devrait être augmentée et le Programme d'action devrait contenir une mention dans ce sens.

7. Puisqu'il existe plusieurs mécanismes multilatéraux, il est indispensable de les rationaliser et de déterminer les lacunes à combler en matière de ressources. Il faudrait augmenter l'octroi de prêts par la Banque mondiale et, pour cette raison, la Suède est en faveur d'un organisme pour l'énergie dépendant de la Banque. Il conviendrait aussi d'augmenter l'aide multilatérale consentie à des conditions libérales.

8. Le rôle du secteur privé devrait être reflété comme il convient dans le Programme d'action.

F. Finlande

/Original : anglais/

1. Je ne reviendrai pas sur tous les points à l'examen pour éviter de refaire la déclaration que j'ai prononcée en juin à New York sur les sujets déjà abordés aujourd'hui par d'autres orateurs, et notamment par les représentants de la Suède et de la Norvège. Je me bornerai à faire quelques observations complémentaires.

2. Je tiens à souligner que la procédure que suivra le futur comité intergouvernemental pour présenter ses rapports est pour nous une question importante. A notre avis, ce comité devrait faire rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

3. En ce qui concerne les services de secrétariat, nous ne pensons pas que le seul moyen de donner une importance suffisante à une question au sein du système des Nations Unies soit de créer au Secrétariat un service exclusivement chargé de cette question. Dans le cas des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les structures du Secrétariat nous semblent tout à fait adéquates. Nous n'excluons pas la possibilité de renforcer ces structures, mais il serait préférable que l'examen détaillé de ces problèmes se déroule à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, où ils pourront être placés dans le contexte voulu. Il serait utile que cet examen puisse se fonder sur les recommandations du futur comité intergouvernemental.

4. Il existe dans le système des Nations Unies des mécanismes satisfaisants pour coordonner les questions se rapportant aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Comité administratif de coordination ont le mandat voulu pour cela. Nous tenons à souligner que, pour les activités opérationnelles pratiques se rapportant aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la coordination au niveau régional ainsi qu'au niveau national par le réseau des coordonnateurs résidents de l'ONU est aussi importante, sinon même davantage, que la coordination au niveau du Siège.

5. En ce qui concerne les équipes de travail, nous partageons les doutes exprimés notamment par le porte-parole de la Communauté européenne et par celui des pays socialistes d'Europe orientale. Si ces équipes de travail ont une fonction de coordination, il nous semble que c'est une question qui relève du Comité administratif de coordination. Si les équipes sont chargées de mettre au point des programmes nouveaux, on peut se demander pourquoi cette tâche ne pourrait pas être confiée aux secrétariats des organismes des Nations Unies. Quoi qu'il en soit,

les équipes de travail ne devront être constituées qu'en fonction des besoins. En faire état dans le Programme d'action leur donnerait indéniablement un caractère de permanence.

6. Notre programme d'assistance se développera dans les années à venir, à un taux que nous espérons relativement rapide, et les projets en matière d'énergie occuperont indubitablement une place de choix dans notre aide bilatérale et multilatérale. Dans ce contexte, nous sommes prêts à participer avec le Groupe des 77 à un échange de vues sur le principe de ressources financières supplémentaires. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter des objectifs sectoriels d'assistance, comme nous l'avons dit clairement dans le cadre des négociations relatives à la Stratégie internationale du développement. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de créer un nouveau fonds, puisque nous croyons comprendre que le Programme d'action doit être appliqué de façon décentralisée. Toutefois, cette décentralisation rend d'autant plus nécessaire d'améliorer la coordination entre les différentes sources de financement et nous conduit à envisager la possibilité de créer un ou plusieurs groupes consultatifs.

7. Enfin, je tiens à faire miennes les vues déjà exprimées par plusieurs orateurs au sujet de la création d'un organisme pour l'énergie dépendant de la Banque mondiale.

G. Japon

/Original : anglais/

1. Le chapitre en cause est le plus important du Programme d'action. L'an dernier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, quand nous avons adopté la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous avons décidé que "la communauté internationale s'attachera à faire en sorte que les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables soient effectivement mises en application" a/. Cela signifie qu'on ne pourra pas se contenter d'adopter le Programme d'action. Il faudra trouver des mécanismes institutionnels et des ressources financières pour appliquer effectivement l'accord mondial de coopération internationale dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui sera inscrit dans le Programme d'action. Compte tenu de l'importance cruciale de l'énergie pour le problème Nord-Sud, nous pensons que la question de savoir si des mécanismes appropriés et des ressources financières pourront ou non être trouvés sera déterminante pour les possibilités de coopération dans le domaine de l'énergie.

2. Dans ce contexte, et compte tenu de la nécessité d'utiliser efficacement les ressources humaines et financières dont disposent les organisations internationales, nous nous proposons d'aborder la Conférence dans l'optique suivante :

3. Premièrement, en ce qui concerne le mécanisme institutionnel, nous pensons que l'organe intergouvernemental qui sera créé devra refléter l'importance exceptionnelle du Programme d'action de Nairobi. Cet organe, qui devra être investi d'une autorité manifeste, assurerait le suivi de l'application et le contrôle du Programme d'action. Ce dont le système des Nations Unies a le plus besoin, ce n'est pas d'un simple mécanisme de coordination et d'amplification des programmes de travail exécutés ici ou là par une multitude d'organisations différentes, mais d'une instance vraiment mondiale ayant l'autorité et la compétence voulues pour guider les activités de ces organisations touchant l'utilisation et la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, conformément au Programme d'action de Nairobi, en vue de promouvoir des intérêts universels et communs.

a/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe, par. 35.

4. Deuxièmement, en ce qui concerne la coordination entre les secrétariats, nous pensons que le mécanisme actuel de coordination, le Comité administratif de coordination, devrait être renforcé. Il est donc urgent que le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale donnent une impulsion nouvelle en ce sens. C'est dans cette optique qu'il faut étudier la question du choix du service de secrétariat qui devra pourvoir aux besoins de l'organe intergouvernemental.

5. Troisièmement, les activités opérationnelles se rapportant aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables devraient être mieux coordonnées et développées. On devrait envisager, pour cela, de créer un mécanisme consultatif entre les pays et les organismes donateurs, comme l'ont proposé d'autres délégations à la dernière session. Ce mécanisme devrait favoriser la mise en commun des informations et l'échange de vues concernant les activités de développement, ce qui aiderait à éliminer les doubles emplois entre les projets de développement et permettrait d'identifier les projets valables et viables. Je pense qu'il serait souhaitable de favoriser des consultations de cet ordre entre les pays et organismes donateurs d'une part, s'ils se sont fixés une tâche et un objectif communs, et les organismes du système des Nations Unies d'autre part.

6. Quatrièmement, en ce qui concerne le choix et l'exécution des différents projets, il serait utile de créer des équipes de travail spéciales rassemblant les pays, les organismes et les instituts de recherche intéressés. Ces équipes de travail appliqueraient, en coopération, les directives générales qui seraient données par l'organe intergouvernemental susmentionné, mais elles devraient avoir un statut autonome par rapport à cet organe afin de préserver l'intégrité de leurs activités. Il est prématuré toutefois d'approfondir cette idée pour le moment, alors que la nature des équipes de travail n'a pas encore été définie. Lorsqu'on examinera par la suite cette question de la coopération, on devra surtout chercher le moyen de mettre au point un mécanisme pratique qui permette de surmonter les difficultés qui se posent en matière de ressources financières et de capacités de recherche dans les pays en développement, et s'inspirer des divers mécanismes de coopération mis en place entre les pays industrialisés.

7. Le dernier point, mais non le moins important, concerne le financement. Ma délégation tient à souligner que la communauté internationale doit prendre conscience des difficultés qu'éprouvent les pays en développement importateurs de pétrole. Nous demandons instamment non seulement aux pays développés, mais aussi aux pays producteurs de pétrole, de s'efforcer d'augmenter leur aide financière à ces pays. Nous recommandons en outre aux pays socialistes d'apporter des contributions comparables à celles que font les pays développés à économie de marché.

8. On a beaucoup parlé de la question des ressources supplémentaires. A ce stade, je me bornerai à faire la déclaration suivante. Dans le cadre des efforts globaux qui sont déployés en vue d'augmenter l'aide publique au développement, mon gouvernement s'efforcera d'élargir la base de ressources des organisations existantes, telles que la Banque mondiale et le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, qui exercent ou qui se préparent à entreprendre des activités dans le domaine de l'énergie, et d'augmenter son assistance bilatérale en faveur de l'énergie, en mettant l'accent sur la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables comme l'un des domaines prioritaires de l'action du Japon en matière de coopération internationale et d'aide au développement.

H. Venezuela

(au nom du Groupe des 77)

/Original : anglais/

1. Le Groupe des 77 a écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites aujourd'hui par de précédents orateurs à cette session du Comité préparatoire; il se félicite que nombre de délégations aient exprimé des opinions et formulé des propositions constructives en ce qui concerne les mécanismes institutionnels et la mobilisation des ressources en vue de l'application du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

2. Pour sa part, le Groupe des 77 souhaite rappeler le point de vue qu'il a exprimé dans les chapitres pertinents du document A/CONF.100/PC/L.36 sur la question des mécanismes institutionnels et des dispositions relatives au financement des activités de gestion en vue de la mise en valeur et de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

ANNEXE III

Documentation soumise au Comité à sa quatrième session

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre du document</u>
A/CONF.100/PC/47	1	Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité préparatoire
A/CONF.100/PC/48	3	Tableau synoptique des recommandations intéressant les régions
A/CONF.100/PC/49	3	Informations supplémentaires de nature à présenter un intérêt pour la préparation du projet de programme d'action
A/CONF.100/PC/50	1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.100/PC/51 et Corr.1 et Add.1 et Add.2 et Add.2/Corr.1	3	Projet préliminaire de programme d'action
A/CONF.100/PC/52 et Add.1 et 2	3	Aperçu des activités liées à l'utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables au sein du système des Nations Unies
A/CONF.100/PC/L.29		Projet de rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session
A/CONF.100/PC/L.30	4	Arrangements relatifs à l'organisation de la Conférence : Note du Secrétariat
A/CONF.100/PC/L.31	4	Documentation de la Conférence : projet de décision présenté par le Président du Comité préparatoire
A/CONF.100/PC/L.32 et Add.1, 2 et 3	5	Projet de rapport
A/CONF.100/PC/L.33	4	Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence
A/CONF.100/PC/L.34	4	Projet de décision proposé par le Président

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre du document</u>
A/CONF.100/PC/L.35		Décisions adoptées par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables à sa quatrième session
A/CONF.100/PC/L.36	3	Projet préliminaire de programme d'action
A/CONF.100/PC/L.37	3	Propositions préliminaires d'amendements à la section A du chapitre V du document A/CONF.100/PC/L.36
A/CONF.100/PC/CRP.4	3	Résultats des consultations officieuses interorganisations, 11 juin 1981
A/CONF.100/PC/CRP.5	3	Amendements proposés par le Groupe des 77 au chapitre V du projet préliminaire de programme d'action
A/CONF.100/PC/CRP.6	3	Amendements proposés par la délégation des Etats-Unis aux chapitres IV et V du projet préliminaire de programme d'action
A/CONF.100/PC/CRP.7		Proposition de la délégation jamaïquaine tendant à ce qu'une agence ou un centre pour la recherche-développement sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables soient créés aux Nations Unies

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
